



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique Villa Blanche Peyron

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Sommaire

3	PRÉAMBULE
4	PRÉSENTATION GÉNÉRALE
4	La Fondation de l'Armée du Salut
5	Les orientations stratégiques 2016-2020
7	L'ITEP Villa Blanche Peyron
11	ACTIVITE GENERALE DE L'ITEP
11	Le fonctionnement en DITEP
12	Les trois différentes modalités d'accompagnement
13	L'activité en chiffres
15	Le profil et le parcours de la population accueillie en 2019
21	Les trois dimensions de l'interdisciplinarité
26	Les médiations comme support technique à l'accompagnement
29	La coordination
31	Les commissions de travail
32	Le partenariat
33	La participation des usagers et de leur famille
36	L'accompagnement spirituel
38	Les évènements indésirables
39	RESSOURCES HUMAINES
39	Le personnel CDI et CDD présent
40	Les répartitions (genres, métiers, âges)
41	Les mouvements du personnel
42	Les absences
42	La formation
44	Les entretiens annuels d'évaluation
44	Les entretiens professionnels
44	La représentation du personnel
45	LES OBJECTIFS DE L'ITEP
45	Bilan des objectifs de 2019
48	Les objectifs fixés pour 2020
50	CONCLUSION
52	ANNEXE

Préambule



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2019 qui met en lumière le travail des équipes, restitue et analyse les principales activités de l'ITEP au cours de cette année. Il a été élaboré dans un contexte un peu particulier puisque le pays traverse actuellement une grave crise sanitaire.

Il dresse le bilan de nos objectifs qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la Fondation de l'Armée du Salut, notre organisme gestionnaire.

C'est aussi un outil indispensable « d'arrêt sur image » sur les caractéristiques de la population accueillie et surtout de son évolution au cours des dernières années.

L'activité de l'ITEP doit être en cohérence avec les besoins des enfants et des adolescents que nous accueillons et les attentes de leurs parents ou responsables légaux.

Cette année a vu la poursuite des changements opérés en 2018, notamment le décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré suite à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui permet, dans son article 91, pour les ITEP un fonctionnement en dispositif.

C'est reconnaître la notion de dispositif que nous prônons et mettons en place depuis 2012.

C'est mettre tout en œuvre pour éviter les ruptures dans le parcours du jeune et permettre un projet personnalisé d'accompagnement qui tienne compte de ses besoins en levant les obstacles administratifs.

Un travail de réflexion à partir d'ateliers à travers toute la région Occitanie, initié par l'ARS, a permis cette année d'élaborer une convention qui vient reconnaître ce fonctionnement en dispositif.

Notre rapport d'activité met aussi en perspective toutes les améliorations nécessaires à la poursuite de notre mission, et je peux affirmer que l'équipe de professionnels de l'ITEP Villa Blanche Peyron est qualifiée et engagée dans cette démarche d'amélioration continue de la prestation.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document.

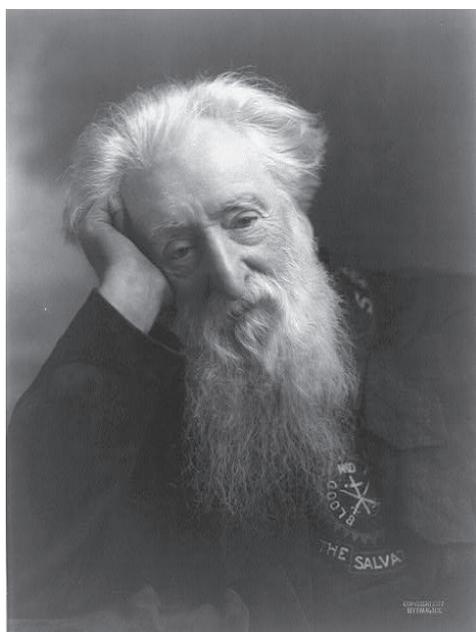
Sabine HERMANN-MOUREY,
Directrice.



Présentation générale

Organisme gestionnaire : La Fondation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut répond aux besoins matériels, sociaux, psychologiques et aussi spirituels de personnes en situation de détresse, quels que soient leur origine, leur âge et les causes de leurs difficultés.



L'Armée du Salut a été fondée en Angleterre, en pleine révolution industrielle, en 1865, par le pasteur William Booth saisi par le drame de la condition ouvrière.

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut a développé une culture sociale et médico-sociale. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1931.

Elle engage des partenariats avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ social et médico-social, avec notamment l'Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS).

En 1994, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts en constituant La Congrégation de l'Armée du Salut, composée des officiers de l'Armée du Salut, reconnue par l'Etat, et membre de la Fédération Protestante de France.

A la suite du décret du 11 avril 2000, La Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'AOFBAS – Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de L'Armée du Salut – qui assurait jusqu'alors la gestion des établissements à caractère social et médico-social. La Fondation, reconnue d'utilité publique, propose des prestations en direction des usagers de l'action sociale et médico-sociale, dans les champs de l'exclusion, de la protection de l'enfance, du soin, du handicap et de la dépendance.

« Secourir, accompagner, reconstruire » caractérisent son action, portée par les valeurs de la reconnaissance de la dignité de tout être humain.

La mission spirituelle est confiée à la Congrégation¹.

Chacun des 199 établissements et services de la Fondation a pour vocation d'apporter, dans le cadre d'un projet particulier, une réponse à la situation de la personne accueillie. Sa participation est recherchée dès que les conditions sont réunies. En s'adaptant au parcours de chacun, elle offre un cadre restructurant permettant de faire le point et d'évoluer.

L'Armée du Salut mobilise plus de **2 481 salariés et 3 895 bénévoles**. Sa mission d'intérêt général et d'utilité sociale est essentiellement financée par l'Etat et les collectivités locales (65 %), les donateurs (15 %) et le produit des activités (20 %).

¹ La dimension spirituelle d'obédience protestante est portée par la Congrégation

Développer une intelligence stratégique

Les institutions sociales et médico-sociales d'aujourd'hui doivent continuellement définir leurs orientations stratégiques.

Pourquoi ?

Parce que les conditions des secteurs changent de plus en plus rapidement et que de nouvelles pratiques professionnelles ne cessent d'apparaître.

Mais on a intérêt à ce que la réflexion sur les orientations stratégiques soit faite de façon organisée et rigoureuse. Quant au but de la réflexion, il ne doit pas consister uniquement à s'ajuster aux conditions des secteurs.

On doit en effet être à l'affût des opportunités et penser à la possibilité de repousser les limites de son champ d'action, voire même de réinventer son rôle dans les différents secteurs.

Le travail mené durant les derniers mois de 2015, auquel ont contribué les directrices et directeurs des établissements ainsi qu'un groupe de salariés du siège,



a permis d'élaborer de nouvelles orientations stratégiques pour la Fondation, déclinées chacune en 4 grands objectifs.

Ces orientations et objectifs ont été présentés, discutés et finalement validés par les membres du Conseil d'administration de la Fondation, lors de sa réunion du 18 décembre 2015.

1

Promouvoir le développement des personnes accueillies en étant attentif aux plus vulnérables

OBJECTIFS

- 1 Accueillir la personne quels que soient ses difficultés, ses souffrances, son origine, son parcours.
- 2 Valoriser les compétences des personnes.
- 3 Contribuer à l'exercice de la citoyenneté.
- 4 Soutenir la mixité sociale des publics.

2

S'inscrire dans une dynamique de plaidoyer

OBJECTIFS

- 1 Consolider la parole singulière et militante de la Fondation.
- 2 Porter la parole de la Fondation dans les territoires, réseaux et espaces « influents ».
- 3 Promouvoir les missions et les actions de la Fondation auprès des partenaires publics et privés.
- 4 Renforcer la stratégie de communication à travers les différents supports.

3

Valoriser les ressources immatérielles (spirituelles, historiques, culturelles, humaines) et matérielles (patrimoine immobilier, ressources financières, numériques)

OBJECTIFS

- 1 Partager une culture commune.
- 2 Dynamiser la politique des ressources humaines et développer le bénévolat comme une ressource de la Fondation.
- 3 Améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement.
- 4 Favoriser les synergies entre les services du siège et les besoins des établissements.

4

Poursuivre l'évolution de la Fondation

OBJECTIFS

- 1 Définir une stratégie prospective de développement coopératif et restructurant.
- 2 Adapter l'offre sociale, médicosociale, sanitaire et socioculturelle aux besoins des populations et des territoires.
- 3 Oser l'expérimentation et l'innovation.
- 4 Consolider et diversifier les sources de financement.

L'ITEP Villa Blanche Peyron

Historique



En 1934, grâce à une souscription publique, l'Armée du Salut acquiert la « Villa Jeanne ». L'établissement prend alors le nom de Villa Blanche Peyron, du nom de l'épouse du chef de l'Armée du Salut de l'époque, qui, avec son mari, s'était consacrée aux personnes en difficulté.

L'établissement s'installe alors dans un parc de près d'un hectare, proche du centre ville et de la gare. La Villa devient maison de rééducation en 1941, puis, en 1958, institut médico-pédagogique et accueille 43 pensionnaires en internat.



Dans les années 80, 13 jeunes filles sont accueillies par ordonnance du juge pour enfants et 30 autres sont confiées par mesure de protection par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les demandes émanant de la justice étaient de plus en plus nombreuses. Peu à peu, la Villa Blanche Peyron, jusque là institut médico-pédagogique, fut sollicitée pour accueillir des jeunes filles dans le cadre de l'ordonnance 45 comme alternative à l'emprisonnement.

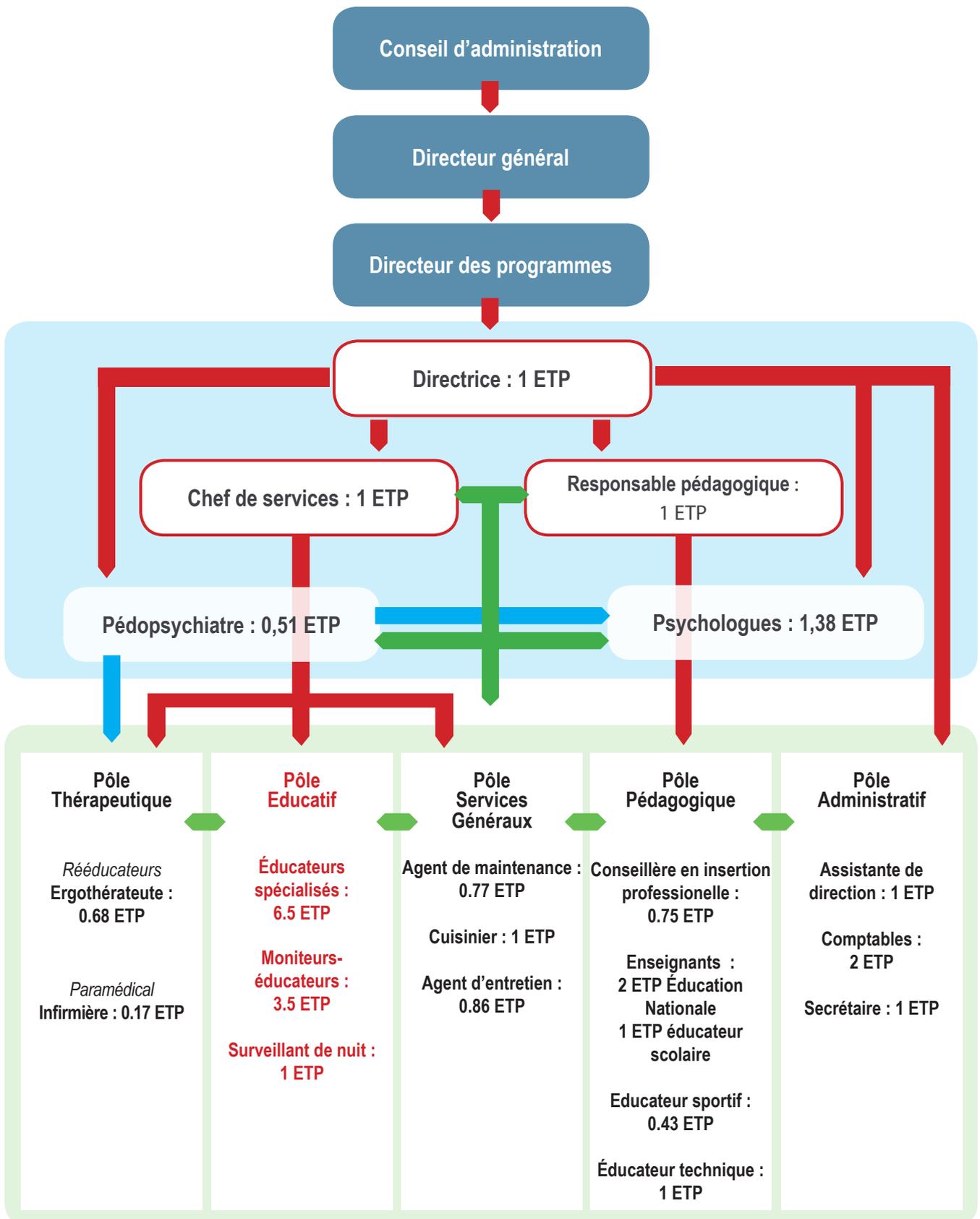


En 1989, une restructuration s'impose pour s'adapter au schéma départemental. L'établissement s'ouvre à une population aussi bien de garçons que de filles. Un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) est mis en place et la Villa Blanche Peyron devient institut de rééducation puis en 2005 ITEP, Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.



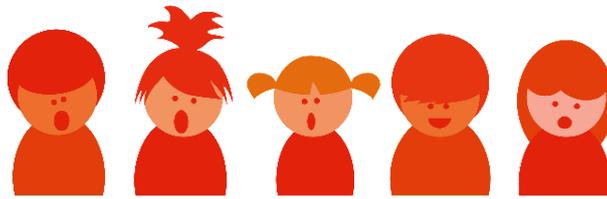
Fondation de l'Armée du Salut

Organigramme hiérarchique et fonctionnel en ETP de l'ITEP Villa Blanche Peyron



-  Liaisons hiérarchique
-  Liaison technique (psychiatre seule concernée)
-  Liaisons fonctionnelles

-  Équipe de direction
-  Équipe de cadres



Caractéristiques de la population accueillie

L'ITEP Villa Blanche Peyron a pour mission d'accueillir des jeunes « d'intelligence normale » ou approchant la normale, qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Les difficultés psychologiques constituent le premier élément d'orientation vers l'ITEP. Leur intensité et leur caractère durable en constituent des éléments essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques qui perdurent et dont les conséquences constituent un handicap dans la vie et l'évolution du jeune.

Derrière les troubles du comportement, les jeunes présentent :

- des troubles du caractère et/ou des conduites avec impulsivité, opposition, agressivité (verbale ou physique), colères clastiques, après actes délictueux
- des troubles psychiques avec agitation psychomotrice ou inhibition, troubles de l'humeur, passages à l'acte avec rupture relationnelle à relier à un état d'angoisse et/ou à une structuration de personnalité avec fragilité narcissique.
- des troubles instrumentaux touchant :
 - * le langage (dysphasie-dyslexie- dysorthographe),
 - * la motricité (dyspraxie-troubles des coordinations),
 - * la cognition (TDAH-troubles attentionnels et de la mémorisation).
- des troubles du spectre autistique à relier à un trouble neuro développemental.

Les jeunes adoptent de plus en plus le recours à « l'agir » comme mode d'expression des ressentis émotionnels par défaut de mentalisation et souffrent de pathologies nécessitant une présence de professionnels à leurs côtés et un cadre sécurisant.

L'ITEP Villa Blanche Peyron a pour objectifs principaux :

1

Élaborer et mettre en œuvre les réponses adaptées aux besoins de chacun.

2

Favoriser le mieux-être de l'enfant et l'adolescent en travaillant à la construction de son identité dans un cadre sécurisant.

3

Optimiser le développement de ses potentialités.

4

Valoriser les compétences existantes.

5

Améliorer les capacités relationnelles.

6

Promouvoir son intégration dans l'environnement social et familial.

7

Favoriser la socialisation par l'inscription dans un projet de vie.

8

Permettre l'accès à la citoyenneté.

Activité générale de l'ITEP

Le fonctionnement en DITEP

À ce jour, l'établissement est organisé en « dispositif ». Cette approche expérimentale, mise en place sur l'exercice 2012 gagne en cohérence au fil du temps et trouve sa légitimité dans la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 qui consacre dans son article 91 le principe du fonctionnement des ITEP sous forme de dispositif, ainsi que dans le décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré.

Le dispositif en quelques mots

- Un changement structurel et culturel
- Sortir de la logique de place
- Accompagner le jeune dans son parcours de soin personnalisé dans et hors les murs
- A partir du P.P.A :
 - Une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques
 - La continuité du cadre d'accompagnement
 - L'interdisciplinarité et la notion de transversalité

La démonstration de la pertinence de cette modalité d'accompagnement n'est plus à soutenir, tant les objectifs d'offre et de transversalité énoncés initialement ont été atteints et optimisés.

L'institution a poursuivi sa logique de travail sur les modalités d'accueil à partir des besoins spécifiques des jeunes et non plus dans le cadre d'une logique de services.

A partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune, qui constitue la référence centrale et première, une action ordonnée et co-construite avec les parents ou les responsables légaux et souvent le jeune, est envisagée pour répondre au plus près des difficultés, comme des potentialités qui se manifestent.

Éviter les ruptures dans le parcours du jeune accueilli doit être le fil conducteur de tout projet institutionnel.

Cette population ne peut être prise en compte dans une institution qu'avec des modalités très souples et aménagées dans le temps.

Les besoins spécifiques des jeunes accueillis requièrent des moyens thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques conjugués et le fonctionnement en dispositif qui sollicite un travail interdisciplinaire et transversal entre le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique permet d'y répondre.

Sous égide institutionnelle, un accompagnement personnalisé contribue à restaurer les compétences et potentialités des jeunes concernés et à rétablir leurs liens avec l'environnement.

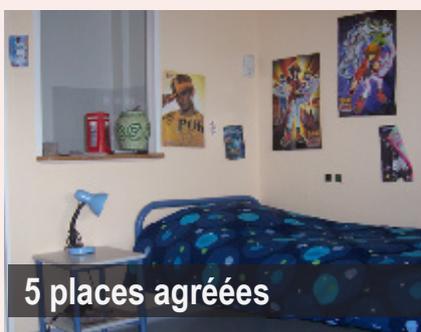
Cette approche interdisciplinaire à visée soignante, avec personnalisation des propositions d'intervention, constitue une des principales spécificités des ITEP.

Les trois différentes modalités d'accompagnement

C'est la capacité d'un ITEP à proposer ces différentes modalités d'accompagnement qui fait de lui un dispositif, soucieux de prendre en compte les besoins de la population accueillie indépendamment d'une organisation figée en services.

Quelle que soit la modalité d'accueil, les jeunes accueillis bénéficient d'un accompagnement adapté : scolarité en interne et /ou à l'extérieur, soins, rééducations et suivi éducatif.

L'internat



L'internat est un outil au service de la dimension du soin. L'internat d'ITEP se conçoit comme une indication visant à faire évoluer la problématique pour des jeunes ayant acquis un minimum de codes sociaux.

L'éloignement familial peut permettre pour le jeune comme pour sa famille ou le représentant légal, un apaisement des conflits et la possibilité d'élaborer et d'aménager de nouveaux modes relationnels.

L'accueil en internat peut être séquencé selon le projet d'accompagnement personnalisé et toujours en accord avec les parents ou représentants légaux.

Le demi-internat



L'accueil de jour offre un cadre adapté aux jeunes pouvant être maintenus dans leur milieu naturel ou accueillis dans le cadre du Service Enfance Famille du Conseil Général.

Comme pour l'internat, l'accueil peut être séquencé mais l'accompagnement est continu.

Le SESSAD



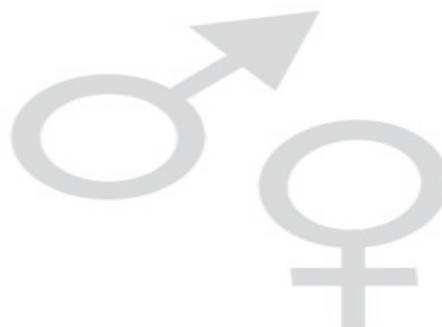
Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

Cette modalité d'accompagnement vise au maintien du jeune dans son milieu ordinaire de vie notamment son inclusion scolaire ou pré professionnelle.

Elle met à disposition du jeune des médiations séquentielles.



L'activité en chiffres



Durant l'année 2019, l'ITEP Villa Blanche Peyron a accueilli **54** jeunes, dont 1 fille, répartis selon 3 types de modalités d'accompagnement.

Dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif, les modalités d'accompagnement sont adaptées aux besoins de chaque jeune et, par conséquent, peuvent varier au cours de l'année.

En 2019 :

- **6** jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de type internat.
- **33** jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de type 1/2 internat.
- **15** jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de type SESSAD.

Il y a eu **9** changements internes de modalités d'accompagnement en cours d'année ce qui représente 16.5 % de l'effectif. Ce chiffre est stable puisqu'en 2018 : 9 changements et en 2017 : 8 changements.

Ces changements ont tenu compte des besoins spécifiques des jeunes et de l'évolution de leur situation. Ils ont fait l'objet d'une information à la M.D.P.H en accord total avec les parents.

Changement de modalités d'accompagnement

Nature du changement	Nombre de jeunes	Pourcentage
1/2 internat vers internat	2	4 %
Internat vers 1/2 internat	5	9.5 %
SESSAD vers 1/2 internat	1	2 %
SESSAD vers internat	1	2 %

Journées réalisées

Modalités d'accompagnement	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
Internat	994	113 %
Demi-internat	4 769	104 %
SESSAD	2 473	102 %

Il convient de noter que le taux d'occupation est calculé sur le prévisionnel demandé par l'organisme de contrôle et non pas sur les places installées.



Admissions en 2019 Modalité d'accompagnement initial

Internat	1/2 internat	SESSAD
0	11	6

31.5 % de l'effectif a été renouvelé contre 22 % en 2018 et 33 % en 2017.
L'équilibre entre anciens et nouveaux est préservé.

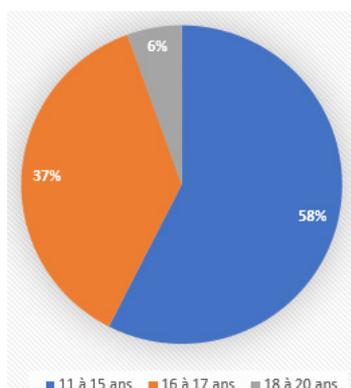
Les notifications enregistrées en 2019

Internat, 1/2 Internat, SESSAD	SESSAD
63	23

- 36 (17 en 2018) notifications enregistrées pour l'internat et le demi-internat, dont 9 (3 en 2018) hors département du Gard et dont 11 (8 en 2018) ont donné lieu à des admissions. 63 notifications comprennent les 3 modalités d'accompagnement.
- 29 (23 en 2018) notifications enregistrées pour le SESSAD dont 6 ont donné lieu à des admissions.

Profil et parcours de la population accueillie en 2019

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE



58 % des jeunes ont entre 11 et 15 ans et 42 % ont plus de 16 ans, ce qui conforte notre établissement d'une part dans l'accueil d'une population adolescente, et d'autre part dans la préoccupation du préprofessionnel.

REPARTITION EN FONCTION DU TYPE DE TROUBLE

Trouble	Nombre	%
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle à titre principal	2	4 %
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle à titre associé	2	4 %
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED à titre principal	2	4 %
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED à titre associé	1	2 %
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques à titre principal	31	57.5 %
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques à titre associé	17	31.5 %
Nombre de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages à titre associé	31	57.5 %
Nombre de personnes présentant des déficiences motrices à titre associé (dyspraxies)	9	16.5 %
Nombre de personnes présentant des déficiences métaboliques à titre associé	7	13 %
Nombre de personnes cérébro-lésées à titre principal	1	2 %
Nombre de personnes cérébro-lésées à titre associé	1	2 %
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication (TTC) à titre principal	11	20 %
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication (TTC) à titre associé	10	18.5 %
Nombre de personnes en cours de diagnostic	6	11 %
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences à titre principal	7	13 %
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences à titre associé	29	53.5 %

Jusqu'en 2015, la classification utilisée pour caractériser les troubles présentés par les jeunes, était celle de la CFTMEA, couplée à celle de la CIM 10. (cf à l'annexe 1). Depuis 2016, la classification utilisée est celle de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance) cf. annexe 1.

ÉVOLUTION DES TROUBLES SUR 5 ANS

Il apparaît possible d'utiliser les résultats des statistiques cliniques établies depuis 2013 avec la CFTMEA avec ceux obtenus avec la classification de l'ANAP depuis 2016, pour établir un profil clinique de la population accueillie à l'ITEP Villa Blanche Peyron et faire une analyse.

Types	2015	2016	2017	2018	2019
Déficiences mentales	5	8	7	5	4
Troubles psychotiques + autisme	17	Troubles psychiques	Troubles psychiques	Troubles psychiques	Troubles psychiques
Troubles névrotiques	5				
Troubles états limites	32	56	60	51	54
Troubles langage + apprentissage	4	33	36	31	29
Trouble déficience motrice (principal et associé)	/	/	17	7	9
Troubles du comportement et de la communication	9	22	27	28	21
Autres déficiences (TDAH)	/	19	37	31	35
Déficience métabolique d'origine génétique	/	/	1	3	7
Cérébrolésés	2	2	2	0	1
Diagnosics en cours	CRA	1+ 3 autres demandes	2	2	1
	Neuropédiatrie	7	5	5	
	Pédopsychiatrie	5	5	8	

Nous pouvons faire plusieurs remarques :

A) La prévalence des troubles psychiques, du comportement, des troubles du langage et des apprentissages : elle correspond aux « troubles psychologiques durables, entravant scolarisation, socialisation et constituant handicap », tels que décrits dans le décret des ITEP.

En ce qui concerne les troubles psychiques, on peut préciser qu'en 2019 :

- 3 jeunes ont été suivis à l'UTADO (service de pédopsychiatrie du CHU) du fait d'une pathologie active
- 1 jeune était suivi en Hôpital de jour Ado
- 8 jeunes avaient des suivis annuels en CMPEA
- 2 jeunes étaient suivis en addictologie. Ils y ont été orientés pour consultation et suivi.

22 jeunes ont bénéficié de traitement neuroleptique, dont 15 sur prescription hospitalière et 7 sur prescription du pédopsychiatre de l'ITEP, en accord avec les parents. Il est à noter qu'un jeune avait un traitement anti-dépresseur sur prescription du C.H.U.

B) La stabilité du nombre important de jeunes présentant le type « autre déficience », avec TDA/TDAH, à titre souvent associé aux troubles du comportement ou des apprentissages et aux troubles psychiques.

19 jeunes ont été suivis en neuropédiatrie et traités soit en ville, soit au CHU, et 8 ont été diagnostiqués en pédopsychiatrie et traités.

Nous avons repéré 5 autres jeunes pour lesquels une consultation a été demandée dans les services hospitaliers.

L'association de traitement pour TDAH et troubles psychiques concernait 8 jeunes.

Nous faisons le constat de la prévalence du TDA au sein des jeunes accueillis, notamment ceux porteurs de troubles de personnalité de type « pathologies limites », avec un recours à l'agir, et une faible estime de soi.

C) L'augmentation du nombre de jeunes présentant des déficiences motrices à titre associé est dû au fait de l'inscription des dyspraxies dans la rubrique « Trouble déficience motrice ».

5 jeunes portaient des séquelles anté ou périnatales, 1 était associé au syndrome Gilles de la Tourette et 1 lié à une cérébrolésion (AVC anténatal).

D) La constance du nombre de jeunes (4) présentant des déficiences intellectuelles légères (DIL), voire des déficiences intellectuelles moyennes (DIM) dans la population

Ce phénomène semble propre aux ITEP, car ces jeunes, souffrant dans le milieu scolaire ordinaire, développent des troubles du comportement qui motivent leur orientation.

Sur ces 4 jeunes, 3 ont reçu une notification en IMPRO et, faute de place, ils sont en ITEP, pour le quatrième cette orientation est à prévoir. A noter qu'un jeune sur les 3 notifiés a déménagé au cours de l'été 2019.

E) La population TED existe en ITEP : il s'agit le plus souvent de jeunes pouvant bénéficier d'inclusion scolaire en milieu ordinaire, ou en classe adaptée des collègues.

Pour 1 jeune D.I., son TED est dû à une atteinte métabolique (génétique : anomalie du chromosome 17). A la suite de notre demande au CRA, 2 jeunes ont été diagnostiqués, et 1 autre jeune est en cours d'évaluation au centre CRA/TSA du Gard.

F) Les troubles du comportement associés aux troubles psychiques, dans le cadre d'une addiction :

2 jeunes étaient concernés, avec des troubles importants des conduites et suivis en addictologie.

G) Pour un jeune, le diagnostic de « maladie génétique » a été posé (atteinte du chromosome 17) s'inscrivant dans la rubrique « Déficience métabolique ».

Pour les autres, un présente une malformation cardiovasculaire, un est suivi pour un lymphome de Burkitt (leucémie) après 9 mois d'hospitalisation en hématologie, un autre pour un syndrome de SHOX et 2 pour déficit d'hormone de croissance en lien avec un retard de croissance intra-utérin.

H) Les troubles touchant le langage et les apprentissages = 26 jeunes concernés, à titre associé essentiellement à des troubles neurodéveloppementaux survenus dans l'enfance et à un développement psychoaffectif dysharmonieux.

- 4 jeunes présentaient une dysphasie,
- 18 jeunes un TLSE (dyslexie/dysorthographe/dyscalculie),
- 4 jeunes présentaient des troubles du langage en lien avec leur déficience intellectuelle.

L'ITEP accueille ainsi une population hétérogène dont on peut dire, malgré tous les troubles décrits ci-dessus, que, leur caractère commun est une vulnérabilité de la personnalité, et leur expression clinique :

- un recours à l'agir, (pathologies limites),
- une particularité d'être au monde (TED),
- une impossibilité à accéder pleinement aux apprentissages (dysphasies, dyslexies, dyscalculies, dyspraxies, dysharmonie cognitive, TDA/TDAH).

La prise en charge devra tenir compte de la subjectivité de ces jeunes et de leurs besoins spécifiques, l'interdisciplinarité étant indispensable pour offrir un cadre réellement thérapeutique.

LES MESURES DE PROTECTION SOCIALE OU JUDICIAIRE

Mesures	Nombre de jeunes	%
Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection dont :		
- Mesure de protection judiciaire	10	18.5 %
- Mesure de protection administrative	19	35 %
Jeunes ne bénéficiant pas d'une mesure de protection	25	46.5 %

> 53.5 % des jeunes accueillis en 2019 bénéficient d'une mesure, ce qui implique un travail de relais et de partenariat important.

Ce fait notable n'est pas conjoncturel puisque sur les 5 dernières années il est stable entre 50 et 59 %.

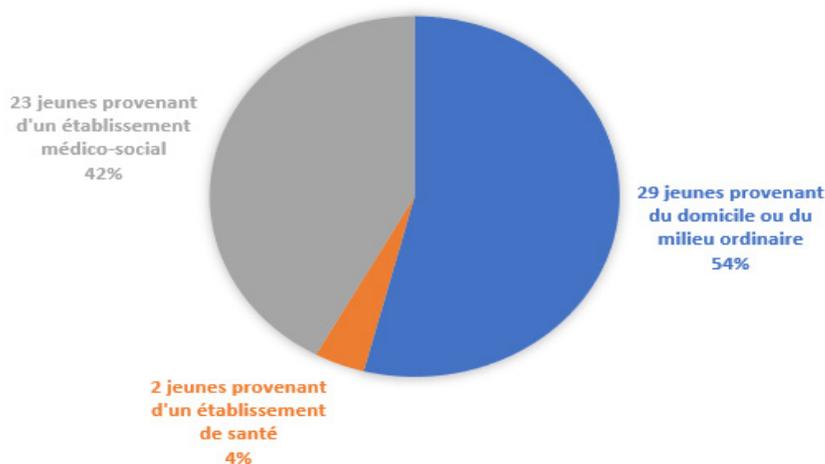
Évolution des mesures de protection sociale ou judiciaire

2015	2016	2017	2018
59 %	51 %	50 %	53.5 %

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT ADMISSION

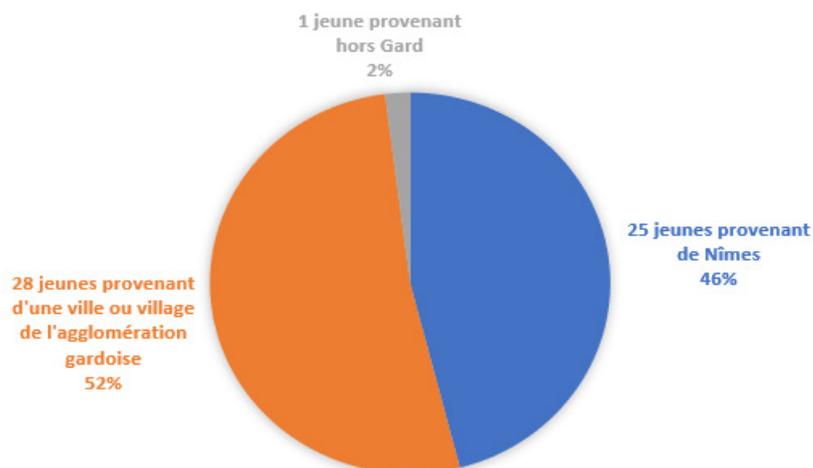
Réparti en trois provenances différentes :

- du domicile ou du milieu ordinaire ;
- d'un établissement de santé ;
- d'un établissement médico-social.



L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

La provenance géographique des jeunes de l'ITEP reste relativement équilibrée en 2019 entre Nîmes et les villes ou villages environnants gardois.



Situations scolaires et préprofessionnelles au sein de l'ITEP

Situations au 31/12/2019	Nombre de jeunes	%
Scolarité uniquement en interne (pas d'inclusion en milieu ordinaire)	13	24 %
Inclusion scolaire partielle en collège (moins de 10h par semaine)	18	33 %
Inclusion scolaire à temps plein (SESSAD) à l'école, au collège, au lycée ou en MFR	20	37 %
Préprofessionnalisation avec formation, mise en stage intensifiée et apprentissage CFAS	12	22 %

Une volonté s'affirme toutes les années : favoriser l'inclusion scolaire ou préprofessionnelle en tenant compte des possibilités du jeune, tant au niveau de ses capacités intellectuelles que psychiques.

LES SORTIES (13 sorties en 2018)

Données et motifs de sortie	Nombre	%
Nombre de jeunes sortis dans l'année	14	26 %
Durée moyenne de séjour des jeunes sortis	1 519 jours soit 4 ans et 2 mois	
Somme des durées d'accompagnement	21 264 jours	
Retour en milieu ordinaire sans prise en charge spécifique	9	64 %
A la demande unilatérale des parents ou des représentants légaux	2	14 %
Nombre de sorties vers un autre établissement médico-social	2	14 %
Absence du jeune à sa prise en charge	1	8 %

DEVENIR DES SORTANTS

9 mois et 3 ans après leur sortie

Conformément au cadre légal, nous envoyons un courrier à toutes les familles, représentants légaux ou jeunes majeurs dont la date de sortie est inférieure ou égale à trois ans afin de prendre de leurs nouvelles.

Nous sommes confrontés au fait que bien souvent l'adresse est erronée et surtout que nous n'avons aucune réponse en retour de notre courrier.

Les seules nouvelles à ce jour que nous avons c'est lorsque le jeune nous rend visite spontanément.

En 2019, 6 jeunes nous ont rendu visite.

Sorti(e) depuis	Nombre	Nouvelles
> 2 ans	2	- 1 est en formation. - 1 est en attente d'entrée en formation.
> 3 ans	4	- 1 est en formation CAP vente. - 1 travaille en intérim. - 1 est en formation BAC professionnel. - 1 travaille en restauration.

Nous avons noté que les jeunes qui viennent nous saluer de façon spontanée sont ceux pour qui la situation est relativement stabilisée. Ils sont même fiers de nous montrer qu'ils vont bien.

Certains reviennent également car ils ont besoin de documents administratifs archivés dans leur dossier.

Nous regrettons comme chaque année le peu de retours à nos courriers de demandes de nouvelles.

En effet, sur 42 courriers envoyés, seuls 4 jeunes nous ont répondu et 5 courriers nous sont revenus pour « destinataire inconnu à l'adresse ».

Nombre de courriers envoyés	4 réponses	%
42	2 jeunes en scolarité au lycée 1 jeune en scolarité CAP 1 jeune travaille dans le secteur de la métallurgie	9.5 %

Les trois dimensions de l'interdisciplinarité

> Le pôle thérapeutique

La cohérence du travail d'équipe au sein du pôle, soutenue par la réunion hebdomadaire, permet l'exercice et la pratique de chaque professionnel. Ce temps indispensable d'échanges, permet d'élaborer des offres de soins au plus près des besoins des jeunes : il s'agit d'accueillir chaque jeune dans sa subjectivité, observer, évaluer ce qui fait trouble, et proposer des espaces de soins spécifiques.

La prévalence des troubles psychiques de type « Etat-Limite », nous a conduit à maintenir les propositions de soins originaux, sous forme de « groupe à médiation thérapeutique ». Ces groupes favorisent l'expression de contenus émotionnels au travers de médiateurs concrets, développent les capacités d'élaboration mentale, et permettent d'améliorer la relation à l'autre.

Psychologue clinicienne et/ou ergothérapeute, formées à cette pratique, sont garantes du cadre thérapeutique. Il en est de même quand elles co-animent avec un pédagogue ou un éducateur les « ateliers transversaux » (cf. : pages 26 et 27).

Pour les jeunes, dont la communication est troublée, et présentant une grande difficulté langagière, nous avons proposé des médiations en petit groupe :

- auprès d'une musicothérapeute pour favoriser l'expression de leurs ressentis émotionnels.
- auprès d'une thérapeute formée à la médiation animale. Cette médiation leur a offert la possibilité de communiquer et découvrir « l'intersensibilité » avec l'animal et ainsi faire un travail sur l'altérité et la réassurance.

Nous avons proposé la psychomotricité de « Pleine Nature » à un groupe de 5 jeunes . Le but de cette médiation est de permettre aux jeunes de se confronter à la nature, apprendre à gérer leurs émotions, augmenter leur concentration, développer la confiance en soi et en l'autre, renforcer la conscience corporelle, apprendre le respect des règles, développer les capacités d'adaptation face à la nouveauté.

A côté des prises en charge groupales, des entretiens individuels sont proposés aux jeunes, qui en ont les capacités, par les psychologues cliniciennes, leur offrant un espace de parole personnel, permettant une élaboration de leurs conflits intrapsychiques.

Des temps informels, et formels sont nécessaires pour articuler les différentes prises en charge des jeunes avec leur éducateur référent, et/ou leur enseignant. Ce sont des temps d'échanges et de partage d'informations, ou d'éclairage clinique.

Pour de plus en plus de jeunes, dont les troubles psychiques rendent impossible leur socialisation, le partenariat avec le sanitaire est devenu incontournable pour assurer une continuité des soins pédopsychiatriques, entre l'ITEP et le service de pédopsychiatrie (UTADO/ Unité Faradole/ HDJ/CMPEA).

2 jeunes présentant des troubles majeurs du langage avec quasi « alexie », sont suivis en orthophonie sur prescription du pédopsychiatre de l'ITEP et réalisées en libéral.

Le travail avec les familles, indispensable à l'évolution des jeunes, a pour but de diminuer les tensions intrafamiliales liées aux troubles, changer la représentation qu'ils ont des troubles de leur enfant, et, retrouver une certaine confiance en eux. Des entretiens en binôme (éducateur référent/ psychologue) sont ainsi proposés.

Une réflexion s'est faite jour, afin de soutenir les jeunes de plus en plus atteints dans leurs apprentissages (jeunes ayant un TDAH, ou une dysharmonie cognitive) de pouvoir proposer des ateliers de remédiation cognitive.

Pédopsychiatre ou psychologue clinicienne ont participé aux réunions d'ESS des jeunes concernés, ainsi qu'à celles de l'ASE ou du Réseau ARPEGE pour des situations complexes, afin de contribuer et apporter des éléments de compréhension clinique.

Au vu de l'évolution des troubles de la population accueillie et des soins spécifiques dont elle a besoin, une réflexion est à mener sur le nécessaire temps de préparation et de rédaction des compte-rendus concernant la mise en place des groupes et leur réalisation entre les thérapeutes et les co-animateurs. Il est à noter que les psychologues et l'ergothérapeute participent à des formations cliniques dans leur champ respectif.

> Le pôle éducatif

Tout comme en 2018, le pôle éducatif a poursuivi en 2019 son travail de consolidation des pratiques dans le dispositif. Cette démarche est toujours étayée par les réunions hebdomadaires et les relais interdisciplinaires. Au-delà de ces outils conventionnels, les formations institutionnelles ont également favorisé la stabilisation des nombreuses actions conjuguées et ajustées au plus près des besoins des jeunes.

Ainsi, comme les pôles thérapeutique et pédagogique, le pôle éducatif a participé à une formation sur « La gestion des phénomènes de violence » comme support d'intervention auprès des jeunes. De la même façon, les journées de formation de l'AIRe sont l'occasion, au travers des tables rondes cliniques, de mesurer la pertinence et/ou les écarts de pratiques. Cette année, la thématique de la « société inclusive » pour nourrir la culture professionnelle et générale des personnels en prise constante avec l'actualité du secteur. Enfin, une journée est consacrée à l'étude d'un thème pour les 2 ITEP de la Fondation présents sur la même région. Cette mutualisation d'espace de formation favorise l'échange et l'émergence de pratiques partagées ainsi qu'une appropriation des réalités du territoire. En 2019, c'est l'abord diagnostique des neurosciences et des addictions qui était à l'étude.

L'accompagnement éducatif est le pivot du suivi au quotidien de l'ensemble des jeunes, en interface avec les pôles thérapeutique et pédagogique.

Le pôle éducatif nourrit les hypothèses d'un diagnostic partagé par les apports cliniques des observations des espaces de vie et d'expression des enfants au-dedans de l'institution et des séances / séquences individuelles et/ou collectives, tout comme des lieux externes tels que la scolarisation, les stages et tous les autres endroits partenaires de la vie du jeune. Le pôle éducatif s'inscrit dans la dimension du prendre soin « to care » et soutient de sa place la dimension globale de prise en charge.

Son implication dans le dispositif favorise la coanimation des médiations transversales autant avec le pôle thérapeutique, que pédagogique et de ce fait accroît l'offre d'activités de groupe et ou en individuel selon la singularité des troubles des jeunes, aujourd'hui une forte représentativité des états limites.

En conséquence, les médiations éducatives validées sur le plan interdisciplinaire, comme toutes les autres médiations, sont bordées et cadrées sur le plan technique ce qui permet d'assurer la cohérence et la pertinence de ces supports.

Un fonctionnement en dispositif et une organisation interdisciplinaire mettent en évidence la logique de transversalité et de partenariat. Ces nouvelles dimensions d'aide à la personne ouvrent des perspectives d'enrichissement de la pratique éducative de base, pratique qui à ce jour s'avère quelques fois insuffisante au regard des troubles graves qui s'expriment.

Comme en 2018, la stabilité de l'effectif de l'équipe se poursuit en 2019 avec une consolidation technique de la prestation du pôle éducatif dans le dispositif.

La vie quotidienne est un des moments privilégiés pour accompagner et mettre en expérimentation les habiletés sociales et le vivre ensemble. Le pôle éducatif en adapte toutes les modalités, en organise les séquences et en régule les impacts bénéfiques et/ou les tensions. Dans ces aspects du quotidien, il s'agit tout autant des moments dans les murs que des temps d'inclusion globale au dehors des murs. Cette alternance permet toutes les transpositions de compétences acquises et favorise grandement la socialisation et la perspective citoyenne de chaque jeune. La reprise de ce vécu du quotidien est l'occasion pour le jeune et son référent éducatif, d'un espace-temps personnalisé et référencé au PPA, cette dimension est nommée Prise en Charge Individuelle. Le jeune, dont l'expression est soutenue et accompagnée, peut alors réinterroger sa situation, son attitude, son comportement et revisiter ainsi ses capacités, ses potentialités et enfin, avec l'adulte qui le soutient, évoquer les mouvements de son projet global.

Les temps de l'accueil du matin au soir sont séquencés par des aménagements de présences collectives et/ou personnalisées en fonction des objectifs du PPA de chacun.

L'emploi du temps valorise l'ensemble des actions interdisciplinaires et permet à chacun, jeunes comme adultes, de disposer d'un repérage du soutien personnalisé. Le repérage de cette organisation est régulièrement réinterrogé du fait de l'évolution psychique et permet en cela une évaluation longitudinale du parcours du jeune du point de vue du référent éducatif.

L'ITEP a fait le choix de nommer un référent et un répondant de situation, ces deux personnes du pôle éducatif ont pour mission, à partir du projet institutionnel, du contrat de séjour, du PPA et d'une procédure, d'accompagner le jeune et sa famille tout au long du parcours de vie institué. Le référent est l'intervenant principal de la situation.

En ce sens, il est pivot de toutes les articulations interdisciplinaires et partenariales qui contribuent à la prise en charge du jeune. Dans cet engagement, le référent symbolise et rend opérative la permanence du lien, autrement dit cela signifie pour tous, l'assurance d'un parcours sans rupture et en constante relecture. De cette place, le référent questionne, informe, analyse et soutient toutes les actions validées. En son absence le répondant agit en relais d'information auprès de tous afin de garantir la fluidité de l'organisation des étayages et de leur mise en œuvre. Pour ce faire, le répondant est présent autant que possible aux instances d'évocation du jeune concerné notamment lors des reprises de PPA. Il est aussi l'interlocuteur partenarial auprès des familles ou représentants légaux, collègues et autres collaborateurs de proximité.

L'éducateur référent, à l'égard des familles, est l'intervenant institué pour assurer les relais et faire vivre la relation / communication entre le jeune, sa famille et l'ITEP. La famille, partenaire principal de la situation, est en liaison permanente avec l'ITEP, et plus précisément avec le référent, le répondant, l'équipe. Dans ces articulations, il s'agit de la gestion du quotidien et il est question aussi de sujets plus impliquants tels que les rappels de rdv à l'ITEP et/ou la perspective d'une visite à domicile afin de réguler tel ou tel point du suivi interdisciplinaire.

Il s'agit aussi de soutenir l'adhésion des familles quand se révèlent des moments difficiles de l'adolescence de leur enfant. La famille est incontournable dans le projet du jeune, elle seule est en mesure de valider le processus d'accompagnement et trouver le bon niveau d'adhésion à l'équipe, à l'institution. À cette fin, elle doit bénéficier d'un soutien de proximité qui lui permette un avis éclairé sur les décisions qu'elle doit prendre. À tout moment elle est sollicitée et partie prenante, pour contribuer à l'accompagnement global de son enfant, c'est en partie à la qualité et la profondeur du lien avec l'ITEP et le référent éducatif que s'instaure la co-construction.

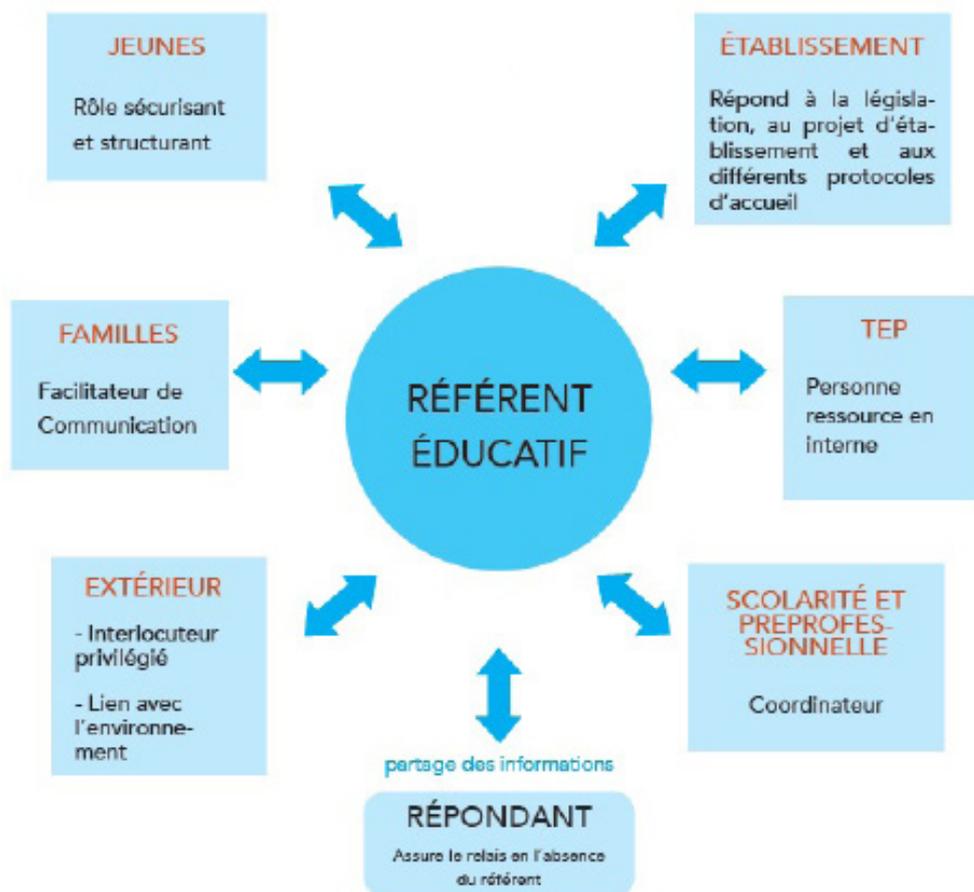
Un éducateur référent accompagne en moyenne 4 à 5 situations et autant en tant que répondant. Toutefois, c'est l'ensemble des jeunes au quotidien qui est sous la vigilance des adultes et notamment du pôle éducatif sur les temps et espaces modélisés.

Dans les différentes formes de la présence éducative, deux autres domaines sont à préciser.

En premier lieu, le travail permanent auprès des familles et/ou responsables légaux pour favoriser les échanges d'informations et la fluidité de l'accueil. Il est important de préciser que les familles monoparentales sont nombreuses et les familles recomposées aussi. Par exemple, en 2019, 30 situations de familles concernées dont 18 monoparentales. Cette constellation des familles nécessite un déploiement important de propositions singulières pour prendre chacun en compte de sa place auprès de son enfant.

Dans un second temps, le relais partenarial auprès de tous les intervenants extérieurs pour soutenir l'inclusion globale du jeune dans son environnement de vie et de projet. Inclusion qui met en action et en partage de préoccupation l'ASE, la pédopsychiatrie, l'Education Nationale et d'autres encore de la PJJ et/ou du secteur de la préprofessionnalisation, chacun selon son degré d'implication et de soutien auprès du jeune et de sa famille.

Les rencontres formelles de bilans et autres réunions de synthèses permettent à tous les réajustements et les recadrages sur les situations communes. Ces liens partenariaux mettent en évidence la nécessaire expertise de tous dans une action maillée et solidement nourrie.



> Le pôle pédagogique

L'ensemble des jeunes peut être pris en charge par le pôle pédagogique, quelle que soit sa modalité d'accompagnement.

En 2019, le travail en dispositif a permis à **3** jeunes « SESSAD » d'être soutenus par des enseignants avec des temps de soutien après leurs cours.

L'unité d'enseignement est constituée de 3 groupes classes :

- **16** jeunes âgés de 11 à 13 ans ont été inscrits sur la classe 1.
- **8** jeunes âgés de 13 à 14 ans ont été référés à la classe 2.
- **8** jeunes âgés de 15 à 17 ans sont inscrits sur la classe 3 et **11** jeunes (plus de 16 ans) sont sur « le dispositif des extérieurs » pour travailler plus spécifiquement sur leur projet préprofessionnel avec intensification des mises en stages et accompagnement vers des formations ou dispositifs de droit commun (Mission Locale, Pôle-Emploi, etc.).

9 changements de classe ont eu lieu en cours d'année, principalement à la rentrée scolaire de septembre 2019 mais également selon l'avancement de certains projets personnalisés en cours d'année scolaire.

8 jeunes ont passé le Certificat de Formation Générale en juin 2019 avec **100 %** de réussite.

18 jeunes ont bénéficié de la poursuite d'une scolarité extérieure avec des temps d'inclusion variant de quelques heures à un mi-temps dont 4 inscrits pour la première fois au collège à la rentrée de septembre 2019 (2 en 6ème ordinaire et 2 en 6ème SEGPA sur des collèges de Nîmes).

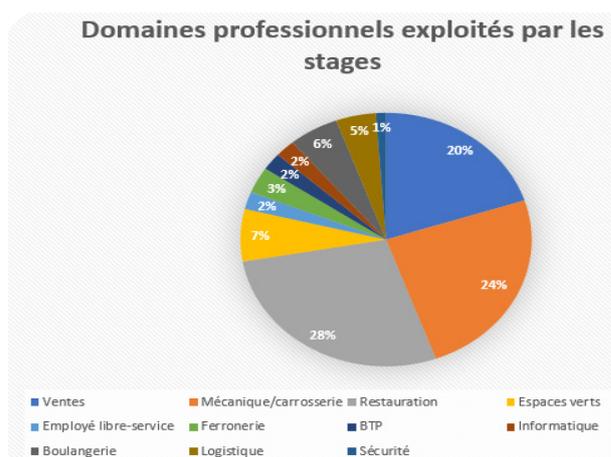
2 jeunes sont scolarisés en MFR (Uzès et Vézénobres) et **4** sont inscrits en lycée professionnel depuis septembre 2019 (3 sur Nîmes et 1 à Saint-Jean du Gard).

Ce chiffre, mis en rapport avec les années antérieures, témoigne d'une volonté d'inclusion et d'un travail important de partenariat avec l'Education Nationale et les collègues de secteur. Reste encore la difficulté pour certains parents ou responsables légaux d'inscrire « inactivement » leur enfant sur les collèges des secteurs d'habitation quand une scolarité ordinaire n'est pas envisageable au vu des troubles de leur enfant.

L'accompagnement socio-professionnel se fait en lien avec les projets des jeunes grâce au travail interdisciplinaire (éducateurs référents, thérapeutes, etc.) et avec la technicité de notre conseillère en insertion professionnelle

qui accompagne, accueille ces adolescents dans la découverte de différents champs professionnels et les informe sur tous les dispositifs (état, région) pouvant les soutenir à formaliser leurs projets.

Cette année, **22** jeunes ont été mis en situations préprofessionnelles avec **584** semaines de stages ou de formations réalisés (881 en 2018 et 251 en 2017).



3 jeunes ont réalisé des stages en IME/Pro suite à leur réorientation dans ce type d'établissement.

De nombreux jeunes ont été accompagnés par l'équipe pédagogique à des rendez-vous, des journées portes ouvertes d'établissements (ESAT, MFR, CCI, CFAS, CIO, MDA...) au Salon TAF (en mars de chaque année à Nîmes) afin de compléter leur découverte du monde du travail et des formations pouvant les intéresser.

En **activités physiques et sportives**, **21** jeunes (dont 4 en prise en charge individuelle) soutenus par l'éducateur sportif ont pratiqué sous forme d'ateliers collectifs : basket, tennis, floorball, tchoukball, slackline, bowling, patinoire, foot, handball, rugby, course d'orientation, billard et des parcours en roller, à vélo (VTT) principalement à l'extérieur de l'ITEP (sorties à la journée avec pique-nique).

7 jeunes ont passé leurs **Attestations Scolaires de Sécurité Routière** (ASSR1 et 2) avec les enseignants en lien avec le travail du professeur de sport.

Dès les beaux jours, une piscine extérieure au sein de l'établissement permet aux jeunes de pratiquer des activités nautiques en signant le parcours du baigneur. Certains peuvent être accompagnés pour l'apprentissage de la natation (en interne et sur la piscine Nemausa de Nîmes).

Une salle de musculation et de cardio-training leur permet de travailler également leur « conditions et apparences » physiques (complexes devant les autres) toujours accompagnés par un personnel et en lien avec un programme individualisé.

L'éducateur technique a accompagné 18 jeunes (dont 5 en individuel) sur différents ateliers et projets : métiers du bâtiment, travail du bois et métiers de l'espace vert. Dans cette dynamique, un travail étroit est réalisé avec les agents des services d'entretien de l'établissement et du parc (entretien des espaces verts, réfection de salles ou d'objets pour l'ITEP, commande des équipes tableau d'affichage, boîte à idée, etc.).

Une volonté de l'équipe qui s'affirme chaque année : favoriser autant que possible l'inclusion scolaire et professionnelle en tenant compte des possibilités des jeunes accompagnés (tant au niveau de leurs capacités cognitives que psychiques).

Des réunions pédagogiques hebdomadaires animées par la responsable pédagogique de l'ITEP permettent l'organisation de tous les temps de prise en charge pédagogique avec l'échange d'informations sur les situations de chaque jeune ainsi que sur le parcours extérieur de préprofessionnalisation et ou de formation.

La participation de la responsable pédagogique et de l'enseignant(e) de classe où est référé le jeune aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) à minima 1 fois par an (voire 2 selon les situations) sur l'ITEP ou sur

le lieux de scolarisation mais également aux équipes éducatives à la demande des établissements scolaires, contribue grandement au travail étroit de construction et d'élaboration conjointe avec les familles du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ainsi qu'aux liens quotidiens avec le principal partenaire pour le pôle, l'Education Nationale.

La plupart des ESS sont organisées en juin avec l'enseignant référent sur l'ITEP, le T.E.P y est représenté, tous les partenaires intervenants dans la prise en charge sont invités et la présence des parents ou responsables légaux est obligatoire.

Les contenus des apprentissages scolaires proposés partent d'une évaluation des compétences disciplinaires (lecture, écriture, productions écrites, mathématiques, etc.) à l'arrivée du jeune dans sa classe de référence.

Chaque enseignant pose des objectifs définis avec une progression, le but étant de maintenir les acquisitions et de viser à une remobilisation générale du projet pédagogique très souvent mis à mal depuis des années. Des projets de classes et des sorties sont proposés tout au long de l'année scolaire.

Ces projets servent de supports aux apprentissages avec une pédagogie différenciée et adaptée.

Nombre de réunion sur l'année 2019 en lien avec le PPS	Participation aux Equipes Educatives	Participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation
87 réunions (86 en 2018)	23 (33 en 2018)	64 (53 en 2018)



Atelier technique avec l'éducateur technique



Activité sportive dans le parc de l'ITEP

Les médiations comme support technique à l'accompagnement

Le dispositif permet un véritable travail interdisciplinaire en lien avec les besoins repérés chez les jeunes accompagnés sur l'établissement quel que soit sa modalité d'accompagnement et permet :

- 37 médiations différentes, proposées du lundi au vendredi, dont 20 sont transversales et coanimées par des personnels thérapeutes (psychologues, pédopsychiatre, ergothérapeute, musicothérapeute, psychomotricien, arthérapeute), éducateurs et pédagogues (enseignante E.N, éducateur scolaire).

De janvier à décembre 2019, les 54 jeunes présents sur l'internat, 1/2 internat et SESSAD ont participé à ces médiations avec des changements tout au long de l'année (moyenne de 4 médiations/jeune selon PPA).

Groupes transversaux proposés en 2018

Nom du groupe	Objectifs	Intervenants	Rythme
Habiletés sociales	Travailler au développement du registre des habiletés sociales (de base et avancées) pour permettre aux jeunes de fournir des réponses plus adaptées en situation relationnelle (famille, scolarité).	Psychologue + éducateur	1h hebdomadaire
Musicothérapie	Accompagner l'expression de leurs émotions et de leurs ressentis au travers du chant et de l'écriture de textes personnels	Musicothérapeute + éducateur	1h hebdomadaire
Remédiation cognitive	Soutenir le développement des compétences pratiques requises dans le contexte scolaire: concentration, mémorisation, organisation, planification, contrôle de l'impulsivité, respect des autres.	Pédagogue + psychologue	1h 45 hebdomadaires
2B	Développer l'autonomie dans la vie quotidienne (toilette, prendre soin de soi) et travailler sur l'image de soi.	Ergothérapeute + éducateur	1h hebdomadaire
Gestions des émotions	Aider à mieux repérer, comprendre et accepter les émotions vécues par soi et perçues chez les autres. Investir des outils permettant une meilleure gestion des émotions.	Psychologue + éducateur	1h hebdomadaire
Ados bricolos	Découvrir et manipuler des techniques, outillages et matériaux et valoriser leurs réalisations concrètes.	Ergothérapeute + éducateur	1h hebdomadaire
Médiation animale	Travail sur la bienveillance et l'empathie vis à vis des animaux et de ses pairs.	Éducateur + intervenante extérieure thérapeute	1h hebdomadaire
Gestions des émotions	Aider à mieux repérer, comprendre et accepter les émotions vécues par soi et perçues chez les autres. Investir des outils permettant une meilleure gestion des émotions.	Psychologue + éducateur	1h hebdomadaire

Nom du groupe	Objectifs	Intervenants	Rythme
Rando-patrimoine	Permettre la découverte et l'appropriation de la région à travers l'histoire et la géographie.	Pédagogue + éducateur	3h hebdomadaires extérieur, découverte de la région
Pratiquer le débat	Autour de thématiques spécifiques (d'actualité et/ou sociétales), permettre aux jeunes d'exprimer un point de vue en mobilisant leurs capacités de communication, d'argumentation, et d'écoute.	Éducateur + psychologue + pédagogue	1h 15
Scénarii Sociaux	Dans le but de favoriser une meilleure intégration des jeunes en entreprise, entraînement aux postures attendues dans les contextes socio-professionnels (stages en entreprise, apprentissages).	Psychologue + pédagogue	1h hebdomadaire
Photo-Expression	En lien avec les problématiques des jeunes, soutenir l'expression et le partage des affects et des représentations dans une dynamique de groupe.	Psychologue + éducateur	1h 15 hebdomadaires
Jeux	Développer les capacités relationnelles, grâce à la construction de jeux	Ergothérapeute + éducateur	1h hebdomadaire
Ergo' Créations	Développer les capacités d'élaboration et de construction manuelle Soutenir l'estime de soi au travers des réalisations concrètes	Ergothérapeute + éducateur	1h hebdomadaire
Psychomotricité « Pleine Nature »	La psychomotricité pleine nature permet une « confrontation » avec la nature par des activités à forte composante émotionnelle comme support thérapeutique. Elle vise à améliorer les habiletés motrices, renforcer la conscience corporelle, développer la confiance en soi et en l'autre, développer la communication et rendre ainsi possible l'expression des ressentis corporels.	Éducateur + pédagogue + intervenant extérieur psychomotricien	Sur la matinée tous les 15 jours départ 8h15 retour pour 13h
Médiation TDAH	Apporter des pistes de compréhension et des outils pour une meilleure gestion des difficultés rencontrées par le TDAH	Psychologue + pédagogue	1h hebdomadaire

Une moyenne de 4.5 médiations proposées pour chaque jeune de l'ITEP

Autres médiations proposées par pôle

Nom du groupe	Objectifs	Intervenants	Rythme
Mythes et légendes	Accompagner l'expression verbale et non verbale des contenus émotionnels en résonance avec les thèmes des mythes et légendes pour développer le travail de liaison.	Pôle thérapeutique Psychologue + ergothérapeute	1h hebdomadaire
Observation Terre	Favoriser et repérer les capacités d'investissement de la prise en charge à l'ITEP avec le support du modelage.	Pôle thérapeutique Psychologue + ergothérapeute	1h hebdomadaire
Cuisine	Développer des capacités relationnelles et de savoir-faire en tenant compte de l'autre.	Pôle éducatif	3h hebdomadaires Cuisine pédagogique sur site + repas + évaluation et suivi inventaire
Foot	Construire et renforcer la cohésion du groupe par le biais de matchs et sorties à l'extérieur.	Pôle éducatif	3h hebdomadaires
Percus'Sons	Expérimenter différents instruments avec temps d'écoute et d'expression instrumentale Apprendre à jouer seul et avec les autres.	Pôle éducatif	1h 15 hebdomadaires
Arts Martiaux	Se confronter à des règles et apprendre à gérer ses émotions verbales et physiques dans le cadre de la pratique d'arts martiaux.	Pôle éducatif	2h hebdomadaires
Sports éducatifs	Découvrir de nouvelles disciplines sportives en travaillant le respect des règles, des consignes et du cadre.	Pôle éducatif	2h hebdomadaires
T'aireau	Développer la citoyenneté écologique.	Pôle éducatif	3h hebdomadaires
Brico' Récup	Développer l'imagination et la créativité à partir d'objets recyclés.	Pôle éducatif	1h30 hebdomadaires
Idee 'Co	Proposer des supports d'expression permettant d'acquérir des compétences pratiques et créatives dans le cadre d'un projet collectif.	Pôle éducatif	1h 30 hebdomadaires
Multi Supports	Proposer différents supports (bois, peinture, carton...) d'activités manuelles et créatives leur permettant d'être acteur d'un projet personnel.	Pôle éducatif	2 groupes/semaine
Brico' Artistique	Renforcer et améliorer l'estime de soi par la réalisation individuelle d'un objet unique et original.	Pôle éducatif	1h30 hebdomadaires
Golf	Travailler les savoir-être (posture adaptée) et les savoir-faire (concentration, centrage) grâce à la découverte de ce sport.	Pôle pédagogique	2h hebdomadaires
Arts du monde	Favoriser l'expression à travers la création artistique du monde.	Pôle pédagogique + intervenante extérieure	1h hebdomadaire + 15mn de bilan
L'Art au fil du Temps	Favoriser l'expression à travers la création artistique et illustrer les connaissances historiques travaillées en classe.	Pôle pédagogique + intervenante extérieure	1h hebdomadaire + 15mn de bilan

Une moyenne de 4 médiations proposées pour chaque jeune de l'ITEP

La coordination

Les réunions

La vie institutionnelle met en œuvre différentes réunions qui ont pour objet l'amélioration continue de la prestation et l'adaptation du projet et des pratiques en fonction de l'évolution des problématiques de la population accueillie.

Ces réunions se déclinent en quatre catégories.

> Accompagnement de la personne accueillie

Ces réunions sont internes à l'établissement. Elles ont pour objet d'articuler les interventions des différents professionnels au sein d'un même pôle ou entre différents pôles.

Intitulé	Fréquence	Pôles et personnel concerné	Objet
Réunions des pôles thérapeutique, éducatif et pédagogique	Hebdomadaire	Chaque équipe avec l'animation du chef de services pour l'éducatif, de la responsable pédagogique pour le pédagogique et du pédopsychiatre pour le thérapeutique.	Interroger les pratiques, élaborer les modalités d'action et penser l'organisation.
Réunions interdisciplinaires	Hebdomadaire	Tous les intervenants référents des situations traitées. Animées par le chef de services et la responsable pédagogique.	Ajustement de l'accompagnement et suivi des P.P.A.
Analyse des pratiques	Mensuelle	Groupes de salariés interdisciplinaires (T.E.P). Animés par un intervenant extérieur.	Réflexion sur les pratiques, aide à la posture professionnelle.

> Direction, coordination, et fonctionnement

Ces réunions ont pour objet les questions relatives au management au sein de l'établissement. Elles traitent également de différentes thématiques qui concernent la vie de l'établissement.

Intitulé	Fréquence	Pôles et personnels concernés	Objet
Réunion du pôle de direction	Hebdomadaire	Directrice, chef de services et responsable pédagogique	Fonctionnement et orientations de l'institution, conduite des projets.
Réunions du conseil de direction	Hebdomadaire	Directrice, chef de services, responsable pédagogique et pédopsychiatre	Ajustement des P.P.A. Traitement des situations critiques. Aide à la décision.
Réunion des cadres	Mensuelle	Directrice, chef de services, responsable pédagogique, pédopsychiatre et psychologues	Réflexion sur les pratiques, aide à la posture professionnelle.
Réunion du personnel administratif	Mensuelle	Directrice, chef de services, comptables, secrétaires	Bilan des situations administratives et comptables en cours Organisation du travail Point sur les tâches à effectuer.

Intitulé	Fréquence	Pôles et personnels concernés	Objet
Réunion des Instances Représentatives du Personnel : C.S.E et C.S.S.C.T	Mensuelles	Elus du personnel, délégués syndicaux, représentant de l'employeur	Conformément à la loi : consulter, informer et traiter diverses questions relatives à l'institution et au droit du travail.
Réunion clinique animée par le pédopsychiatre pour le personnel des pôles administratifs et services généraux	Trimestrielle	Secrétaires, comptables, cuisinier, ouvriers d'entretien	Questions de la compréhension des troubles des jeunes et de la posture professionnelle.
Réunion institutionnelle d'information et de réflexion	A chaque retour de congés (5 fois par an)	L'ensemble du personnel	Actualités de la Fondation, de l'I.T.E.P. (In)formation sur diverses thématiques. Echanges avec l'ensemble du personnel.

> Dynamique et coordination au niveau de la fondation

Le Siège de la Fondation, au niveau national, est à l'initiative de réunions relatives à la cohérence des actions des différents secteurs d'activité ou pour certaines, plus spécifiques, en fonction du type de population accueillie.

Intitulé	Fréquence	Pôles et personnels concernés	Objet
Réunion de secteur de la Fondation : Jeunesse Handicap Dépendance	3 fois par an	Directeurs, directeurs adjoints et/ou chef de service du secteur	Suivre l'actualité du secteur, les travaux engagés par la Fondation. Etre force de proposition.
Réunions des directeurs et des directeurs adjoints de la Fondation	Au moins 3 fois par an dont un séminaire de 4 jours	Directeurs et directeurs adjoints de la Fondation	Suivre les actualités législatives, travail sur différentes thématiques et sur la vie de la Fondation. Information et formation.
Groupes de réflexion et de travail : orientations stratégiques, ressources humaines, etc.	Variable selon calendrier	Salariés désignés au sein de la Fondation	Renforcer l'identité associative. Améliorer les outils de la prestation.

> Réunions d'échanges de pratiques, d'informations

Ces réunions contribuent à l'enrichissement de la pratique de terrain et améliore la qualité de notre accompagnement auprès des jeunes. Elles sont organisées par :

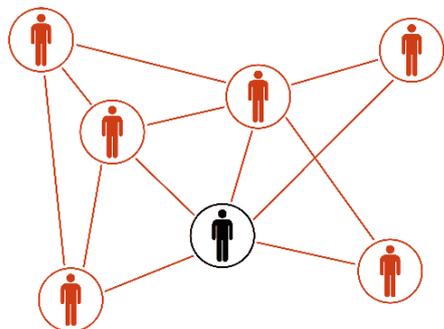
- l'AIRe (Association des Itep et de leurs Réseaux). Il est à noter que la directrice fait partie du Conseil d'Administration ;
- l'ARCISS (Association Regionale des Cadres de l'Intervention Sanitaire et Sociale) ;
- l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux) ;
- l'ADSMI (Association Départementale de Santé Mentale Infantile) ;
- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il est à noter que la responsable pédagogique participe à plusieurs commissions.



Les commissions de travail

Au sein de l'ITEP, un nombre important de commissions de travail existent, permettant d'interroger le fonctionnement et la cohérence de l'établissement ainsi qu'améliorer la qualité de sa prestation.

Nature et nombre en 2019	Objectifs / Attendus
Conseil de la Vie Sociale 3 réunions en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la loi : est consulté, est informé, des questions diverses de la vie institutionnelle. • Favorise l'expression et la participation des jeunes et des familles à la vie de l'ITEP.
Comité de Pilotage de La Démarche Qualité (CoDQ) 6 réunions en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Participe au développement de la culture qualité au sein de l'ITEP. • Assure le suivi de l'ensemble des objectifs et des axes d'amélioration. • Veille à l'actualisation du projet d'établissement. • Prépare les différentes évaluations internes et externes conformément à la loi. • Assure le lien avec l'ensemble des travaux des autres groupes ou comités.
Commission de Vigilance contre les Violences et pour la Bienveillance 9 réunions en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Prévient les phénomènes pouvant susciter de la violence. • Propose à la direction des axes d'amélioration afin de mieux gérer les situations de violence et/ou de maltraitance. • Promeut la bienveillance.
Commission repas 10 réunions en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur les menus proposés par le cuisinier pour le mois à venir. • Suivi des menus du mois précédent et de la qualité de la prestation.
Commission Vigilance Intrusion 1 réunion en 2019	Adaptation de la posture VIGIPIRATE au sein de l'établissement.
Commission Evènements institutionnels 6 réunions en 2019	Propose annuellement des événements qui pourraient avoir du sens dans l'inscription de l'établissement dans l'environnement et pour améliorer la vie institutionnelle hors prises en charge directe des jeunes.
Commission Espaces Institutionnels 4 réunions en 2019	Réfléchit à la distribution pérenne des espaces institutionnels ainsi qu'à leur symbolique afin de garantir la cohérence du projet d'établissement.
L'accompagnement spirituel 1 réunion en 2019	Bilan de l'action entreprise sur l'année scolaire et propositions d'amélioration. Création d'un groupe de travail spécifique sur le thème de la laïcité et des faits religieux.
Groupe inter-ITEP FADS ITEP VBP / Nazareth 3 réunions en 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Suit l'actualité des ITEP. • Travaille à la mutualisation sur les pratiques. • Est force de propositions.



Le partenariat

Pour remplir sa mission l'I.T.E.P. s'appuie sur un partenariat fort. Le partenariat se vit à des niveaux différents suivant la nature des organisations et des attendus de ce partenariat :

Partenariat interne à la Fondation de l'Armée du Salut		Partenariat institutionnel	Partenariat au niveau de la prise en charge	Partenariat local	Travail en réseaux
Participation à différents groupes de travail pilotés par le Siège	Liens avec d'autres établissements de la Fondation	Partenariat extérieur	Participation directe dans la prise en charge	Utilisation des équipements	Collaboration technique et clinique
Réunion de secteur : Jeunesse-Handicap-Dépendance	Groupe de veille des ITEP Comité d'Entreprise	ARS Agence Régionale de Santé MDPH Maison Départementale Des Personnes Handicapées	M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Conseil Général S.E.F.(Service Enfance famille). P.J.J. (Protection Judiciaire de la jeunesse). E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). C.F.A. (Centre de Formation des Apprentis) et C.F.A.S. (Centre de Formation des apprentis spécialisé). Cap Emploi. Pôle Emploi, M.L.I. (Mission Locale Insertion). Sport adapté. Autres I.T.E.P.	Équipements socioculturels et sportifs Comité de quartier Jardins communaux Mairie d'Aigues Mortes	Autres I.T.E.P. I.M.E. (Instituts Médico-Educatif). I.M.PRO (Institut Médico - Professionnel). S.A.V.A. (Service d'accompagnement à la Vie Autonome). Travail avec un réseau d'entreprises pouvant accueillir les jeunes pour des stages.
Comité de liaison Congrégation / Fondation	Réunions de travail inter-établissements	Éducation Nationale	AIRE Association des ITEP et de leurs Réseaux		
Participation des usagers	Mutualisation des plans de formations et des moyens matériels	ARPEGE Réseau de Santé Départemental Adolescents en difficultés	Education Nationale : - enseignants référents - autres établissements scolaires		
Réunion de nouveaux salariés	Rencontres sportives ou autres inter-établissements	IFME Institut de Formation aux Métiers Educatifs	Services de psychiatrie infanto-juvénile ou de psychiatrie adulte, hôpital de jour. Intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs.		
Réunion Amabassadeurs					
Réunions et séminaires des directeurs					
Réunions Référents Qualité et Gestion des Risques					

Ce qui caractérise principalement le partenariat, est une recherche pragmatique d'efficacité et d'utilité pour notre mission. Il permet le décloisonnement institutionnel par la mobilisation d'une pluralité d'acteurs et de ressources.

Pour l'I.T.E.P. Villa Blanche Peyron, le partenariat est un travail de complémentarité et d'ouverture dynamique mettant en commun des ressources et des moyens au service de la population accueillie. Cette mise en commun permet de répondre au plus près à la complexité et à la singularité des troubles exprimés par ces adolescents.

Le partenariat s'inscrit autour du projet de l'enfant ou de l'adolescent. Il est consolidé par l'usage de contrats et de conventions : Education Nationale, entreprises pour les stages, Réseau ARPEGE (réseau pour adolescents en grande difficulté), établissements sociaux et médico-sociaux, etc.

Le partenariat est complété par un travail de réseau.

La notion de réseau dans le travail social et médico-social traduit une aspiration et une volonté à traiter des questions ou des thématiques sur des bases qui ne concernent pas uniquement les personnes accueillies et qui ouvre aussi de nouvelles relations sociales ou interinstitutionnelles.

Le travail en réseau permet de s'interroger sur ses pratiques.

Il permet également un échange constructif sur l'évolution conjoncturelle des missions, des attentes de l'organisme de contrôle.

C'est dans cet esprit que l'ITEP est adhérent à l'AIRe, Association des ITEP et de leurs réseaux et que la directrice est membre du Conseil d'Administration et déléguée régionale de l'Occitanie.



La participation des usagers et leur famille

> Au niveau de la Fondation

Depuis le début des années 2000, la participation des personnes accueillies, en particulier celles dépendantes, dans les établissements médico-sociaux a été largement définie et promue par différentes lois (2002, 2005...) ; elle est l'un des supports de la bienveillance dans les établissements et fait désormais l'objet, en outre, de leur évaluation externe. La promotion de la démarche participative est par ailleurs un objectif majeur de la Fondation de l'Armée du Salut depuis sa création : elle l'a inscrite dans son projet, dans ses orientations stratégiques depuis 2007, renouvelées pour 2016-2020.

Depuis 2010 a été mis en place un groupe de travail, représentant tous les établissements accueillant des personnes dépendantes et en situation de handicap, et, depuis 2018, les établissements accueillant des enfants et adolescents.

Animé par la coordination nationale-direction de programmes Jeunesse-Handicap-Dépendance, ce groupe de travail a permis en particulier, au fil des années :

- de tisser des liens et des échanges de savoirs/ outils/pratiques entre professionnels participants, « ambassadeurs/ambassadrices » de la démarche au sein de leur établissement,

- d'élaborer et de produire des outils partagés (en particulier, au fil des années, plusieurs supports de présentation et de déploiement de la démarche au sein des établissements et à destination de toutes les parties prenantes),

- de proposer des temps de formation (par exemple, en 2016, une formation à la méthode Montessori ; en 2017, une formation à la méthode FALC – facile à lire et à comprendre ; en 2018, une présentation de la technique/jeu des cartes-récits « Des récits et des vies », destinés à soutenir les personnes vulnérables pour exprimer/partager des récits de vie, des idées, des émotions..., etc.),

- d'organiser chaque année, depuis 2014, des journées ou semaines intitulées « Printemps de la participation », qui permettent aux établissements d'animer des temps d'échanges et de rencontres ouverts à tous, autour d'un thème commun (« partage des savoirs », « solidarité : s'ouvrir à l'autre », etc.).

Enfin, à la fin de chaque année, ce groupe national se réunit pour partager le bilan d'activité annuel, et discuter des objectifs à proposer pour l'année suivante.

Activité 2019 du groupe des ambassadeurs de la participation/communication adaptées

Outre le travail et les échanges quotidiens des ambassadeurs de la participation/communication adaptées au sein de chaque établissement et au sein du réseau Fondation, en particulier pour promouvoir en continu cette démarche en lien avec les équipes, les résidents et l'ensemble des partenaires et proches, le groupe national des ambassadeurs s'est rencontré à deux reprises durant l'année 2019 au siège de la Fondation, à Paris, le 4 avril et le 19 novembre, pour échanger sur les thèmes suivants :

- les actions et projets 2019 de chaque établissement participant, en matière de participation et communication adaptées, et l'actualité générale concernant l'action médico-sociale,

- l'emploi d'un nouvel outil/réseau de communication, Teams, mis en œuvre par la FADS dans son ensemble, et au sein duquel un groupe spécifique Ambassadeurs de la participation et communication adaptées a été créé ; les membres du groupe se sont bien approprié cet outil (utile au travail du groupe) au fil des mois,

- la présentation puis la préparation d'une expérimentation portant sur une innovation technologique (un casque permettant une immersion totale dans un monde fictif grâce à la technologie 3D), grâce à laquelle les utilisateurs peuvent réaliser des « voyages immobiles », en vivant ou revivant des expériences sensorielles ; trois EHPAD de la Fondation ont commencé à participer et préparer la mise en œuvre de cette expérimentation menée dans le cadre d'un programme de recherche piloté par une chercheuse en humanités numériques aux Etats-Unis – objectifs : offrir des activités récréatives et contribuer au bien-être et à la qualité de vie des personnes accueillies,

- l'adaptation de la réglementation en matière de protection des données (RGPD) pour assurer l'accès de tous à l'information, en collaboration avec la responsable de ce domaine (DPO) au siège de la Fondation, et en vue de produire, en technique FALC (facile à lire et à comprendre), une affiche et un livret spécifique,

- enfin, suite au travail engagé en 2018 autour d'un projet de film destiné à faire connaître la démarche en faveur de la participation et de la communication adaptées menée au sein du réseau de la Fondation (film présenté lors de la 1ère Nuit de la philanthropie de la Fondation, en décembre 2018), le groupe des ambassadeurs a accompagné et participé au tournage de ce film (printemps) ; le film finalisé a été présenté à l'automne au groupe, lors de la réunion bilan de fin d'année, et les ambassadeurs ont réfléchi ensemble à la dynamique de diffusion de celui-ci.

Enfin, il faut signaler que, comme les années précédentes, plusieurs articles/synthèses sur les actions réalisées par les établissements en matière de participation/communication adaptées ont été publiés dans les supports d'information et de communication de la Fondation (trimestriel interne Le Fil, trimestriel Magazine des donateurs de la Fondation, site Internet www.armedusalut.fr, page Facebook, rapport d'activité).

> Au niveau de l'établissement

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est maintenant bien repéré et la représentativité n'est plus à chercher mais à optimiser.

Chaque année, des élections permettent aux jeunes et aux parents d'élire leurs représentants auprès du CVS. Ainsi, 3 représentants des familles et 6 représentants des jeunes, participent régulièrement aux 3 réunions annuelles. Le président du CVS est un jeune accueilli. Il y a eu 3 réunions en 2019.

Le Conseil de Vigilance pour la Bienveillance Jeunes (CVBJ)

Ce conseil s'inscrit comme une modalité de prise en compte de l'ensemble des événements indésirables et des phénomènes de violence concernant l'accompagnement institutionnel des jeunes. Il a pour vocation à favoriser la bienveillance au sein de l'institution et de multiples objectifs :

- Informer et accompagner les jeunes dans la compréhension des notions de violence et de bienveillance.
- Avoir un regard porté par les jeunes sur les événements indésirables qui ont lieu dans l'institution.
- Recenser les incidents.
- Evaluer la qualité du climat institutionnel du point de vue des jeunes.
- Faire des propositions d'amélioration du fonctionnement lié à des événements indésirables de l'institution.

- Développer une dynamique relationnelle entre les jeunes avec une prise en compte de la parole de chacun.

- Rechercher l'adhésion des jeunes et/ou de leurs familles dans la dimension citoyenne d'une démocratie participative.

Le CVBJ est constitué d'au moins 2 jeunes élus du CVS + 2 autres jeunes désignés par le pôle éducatif + les membres des pôles thérapeutique, éducatif, pédagogique et de direction présents à la Commission

de Vigilance contre les Violences et pour la Bienveillance « salariés ». Au besoin, des personnes ressources peuvent y être invitées. Le responsable du Conseil est le chef de services ou un représentant de la direction en cas d'absence. 3 réunions minimum par an et autant de réunions que de saisines du CVBJ.

L'enquête de satisfaction

La trame de l'enquête de satisfaction a été revue par le Comité de Pilotage de la démarche Qualité, conformément à un axe d'amélioration arrêté dans le cadre de l'évaluation interne. Adressée auparavant uniquement à la fin de prise en charge d'un jeune, elle est envoyée annuellement à tous les parents ou représentants légaux.

Le registre de réclamation et de satisfaction

« La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre », « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses » sont venues consolider et formaliser les principes et les valeurs déjà en œuvre dans l'institution. C'est en cela que, formellement, les jeunes et leurs parents ont la possibilité de saisir l'institution par l'intermédiaire du registre de réclamation et de satisfaction. Il n'y a eu aucune saisine en 2019.

La Fête des Voisins

En lien avec le Comité de Quartier et notre axe d'amélioration « Ouverture sur l'environnement », nous avons organisé la Fête des Voisins en mai 2019. Il y a eu une cinquantaine de participants. La présence de l'ensemble des jeunes accueillis et des professionnels était requise

La prérentrée

La prérentrée permet les premiers contacts avec les nouveaux et la reprise avec les plus anciens. C'est un temps inaugural qui est fédérateur et aussi révélateur des premières inquiétudes pour les jeunes et pour les familles. C'est aussi un temps convivial puisque les échanges se poursuivent autour d'un dîner. 33 familles sur 46 étaient présentes (72 %) pour un total de 87 personnes le 29 août 2019.



Repas avec les membres du CVS et la direction de l'établissement



Journée de prérentrée du 29/08/2019

L'accompagnement spirituel

Le projet d'établissement de l'ITEP Villa Blanche Peyron 2017-2021, en cohérence avec le projet de la Fondation de l'Armée du Salut, fait de l'accompagnement spirituel un des axes de l'accompagnement des jeunes.

On ne peut négliger cette dimension spirituelle dans le processus de restauration de la personne.

Les personnes en situation de handicap sont aussi sensibles que d'autres, sinon plus, aux questions existentielles : les blessures de la vie, les ruptures, les échecs, l'absence de perspectives, la faiblesse.

L'accompagnant spirituel assure un service d'accompagnement spirituel tel que prévu dans les projets de la Fondation et de l'établissement.

Son attitude est faite de respect de la différence de l'autre et d'écoute et n'est pas empreinte de prosélytisme. L'accompagnant spirituel veille à ne pas privilégier les activités de sa propre confession religieuse ou milieu spirituel.

L'accompagnant spirituel a un rôle de conseil face aux risques de dérives sectaires ou intégristes.

L'accompagnant spirituel ne se substitue pas aux professionnels et transmet éventuellement les confidences dont il serait le dépositaire.

- Si elles sont d'ordre spirituel, elles resteront strictement confidentielles.

- Si, par contre, elles sont en rapport avec les missions de l'ITEP, il tentera de convaincre la personne d'en parler aux professionnels.

- S'il y a danger pour le jeune ou pour une tierce personne, l'accompagnant spirituel devra rompre le secret auprès d'un membre la direction, après en avoir informé le jeune.

L'accompagnant spirituel est une personne ressource qui est à la disposition de l'ensemble des membres de l'équipe interdisciplinaire pour accompagner toutes les questions et réflexions d'ordre spirituel, existentiel ou religieux, émanant des jeunes. Il est bénévole.

L'action menée et l'impact sur la population accueillie fait l'objet d'une évaluation annuelle, à la fin de chaque année scolaire par le groupe de réflexion composé d'un membre de chaque pôle d'intervention.

L'accompagnant spirituel de l'établissement est le Major Daniel ALEGRE, de l'Armée Du Salut. Il est présent dans l'ITEP au moment des repas (2 à 3 par mois) et rencontre l'ensemble des jeunes et plus particulièrement 2 ou 3 jeunes par repas.

“

Depuis plusieurs années, je réponds à toutes les invitations qui me sont adressées par la direction ou le siège : invitation des donateurs, rentrée scolaire, fête de fin d'année, départ d'un membre du personnel, fête des voisins, repas de Noël, réunion pour le bilan de l'activité ou sur les thèmes qui concernent l'accompagnement spirituel et la laïcité dans l'ITEP.

L'essentiel de mon activité, ce sont les deux repas mensuels que je partage avec les enfants ou le personnel dans la période de septembre à juin, soit vingt rencontres entre 12h et 13h.

Ces échanges informels portent sur tous les sujets et les questions de société, sur les règles institutionnelles, sur les espérances face à l'avenir, sur les joies toutes simples de la vie au quotidien ou les difficultés du vivre



ensemble lors des rappels au règlement par les éducateurs, sur la mission et les statuts particuliers des personnels, stagiaires, etc.

Ce partage intergénérationnel est pour moi une source d'enrichissement dans mes relations personnelles, un moyen de partager mes convictions et mes expériences et de croiser nos regards face à l'avenir.

Plusieurs circonstances :

- La réunion de rentrée scolaire m'a permis de faire connaissance avec les parents et d'échanger sur les attentes et les espérances de chacun dans le contexte de notre société d'aujourd'hui, de l'importance de la famille et des liens qui tissent et unissent ses membres.

- Le décès d'une mère d'un des jeunes que j'avais eu l'occasion de connaître dans les activités de la congrégation

a permis une approche plus personnelle entre toutes les personnes concernées par ce deuil.

- Lors du repas de Noël, pour abonder dans le thème de réflexion de l'établissement sur la laïcité, j'ai eu la possibilité de souligner l'importance de la liberté de conscience qui nous rend responsable de notre comportement à l'égard des autres.

Cette pensée de Michel QUOIST : « *Ce n'est qu'en donnant aux autres qu'on réussit sa vie et qu'on connaît la Joie* » exprime toute la reconnaissance que je dois à chacun pour l'accueil bienveillant qui m'est témoigné et me réconforte dans ma mission et mon action auprès de tous les enfants, le personnel et les familles.

Major Daniel ALEGRE.

“

Les évènements indésirables

En 2019, il y a eu 22 signalements d'incidents et/ou évènements indésirables concernant les jeunes accueillis.

Tous ces signalements n'ont pas fait l'objet de dépôts de plaintes ou de mains courantes.

Tous ont été suivis de reprises et retours institutionnalisés, ayant nécessité des ajustements de projets d'accompagnement, notamment pour les 10 crises clastiques.

Ces 22 signalements concernent particulièrement 10 jeunes dont 3 spécifiquement pour les crises clastiques.

La Commission de Vigilance contre les Violences et pour la Bienveillance et le Conseil de Vigilance pour la Bienveillance jeune n'ont pas été saisis pour ces 22 situations. Des points cliniques interdisciplinaires ont permis la reprise des accompagnements.

Le Conseil de Vigilance pour la Bienveillance Jeunes n'a pas non plus été saisi pour ces signalements d'évènements indésirables. Toutefois, 4 saisines de jeunes ont été faites : 3 pour insultes et 1 pour réclamation de temps éducatif supplémentaire. Toutes ont été suivies selon la procédure en place et traitées auprès du chef de services.

Récapitulatif :

Nature de l'évènement	Nombre	Description
Accidents de travail en lien direct avec un jeune	6	1 écrasement pied d'un éducateur lors de crise clastique d'un jeune (sans arrêt de travail) 5 situations de coups portés à des éducateurs lors de crise clastique d'un jeune (3 sans arrêt de travail, 1 avec 7 jours d'arrêt et 1 avec 12 jours d'arrêt)
Violences physiques	5	4 situations de comportement violents sont déclarées et concernent des jeunes entre eux. 1 situation concerne un jeune et un adulte encadrant lors d'une contenance de sécurité du jeune.
Violences verbales	3	3 déclarations d'incident pour insultes à caractère racial ou homophobe.
Crises clastiques	10	Concerne 4 jeunes.
Fugues	14	Il s'agit de signalements à la Police suite à des sorties de l'établissement sans autorisation, les jeunes ayant regagné leurs lieux d'habitation quelques heures après.

Ressources humaines

Le personnel CDI et CDD présent

L'effectif total de salariés en 2019 a été de **46** personnes physiques sur l'ensemble des modalités d'interventions de l'ITEP (internat, demi-internat et SESSAD), composé comme suit :

- **35 CDI** dont 2 enseignants mis à disposition par l'Education Nationale
- **4 contrats aidés** dont 1 transformé en CDI au cours de l'année
- **7 CDD** de remplacement ou surcroît de travail.

A ce personnel salarié se rajoutent également :

- sur le pôle pédagogique =
 - * **3 services civiques** (2 de janvier à mai 2019 et 1 à partir de novembre 2019).
- sur le pôle éducatif =
 - * **2 stagiaires éducateurs spécialisés** de l'IFME de Nîmes
 - * **1 stagiaire moniteur-éducateur** du CEMEA de Montpellier.

L'ITEP est site qualifiant et, à ce titre, contribue à la formation pratique des futurs professionnels. 2 éducateurs ont suivi la formation de tuteur référent.

- sur le pôle thérapeutique =
 - * un médecin généraliste : en convention avec nous annuellement pour les visites annuelles et plus si besoin ;
 - * un psychomotricien en libéral : en convention avec nous pour encadrer un atelier et effectuer des bilans selon prescription ;
 - * trois orthophonistes en libéral : en convention avec nous pour des bilans et des séances ;
 - * un psychologue en libéral : en convention avec nous pour l'animation d'un atelier de remédiation cognitive ;
 - * trois thérapeutes en convention avec nous : un pour la médiation animale, un pour l'art-thérapie et un pour la musicothérapie.

LES C.D.I.

Au 31/12/2019, les C.D.I représentent, sur l'ensemble de l'ITEP, 30.02 ETP (équivalent temps plein), avec la répartition budgétaire ci-dessous :

- Internat et demi-internat : 25.44 ETP
- SESSAD : 4.58 ETP

Nombre de salariés en CDI par secteur d'activité :

ADMINISTRATIF	DIRECTION	EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE	SERVICES GENERAUX	THERAPEUTIQUE	TOTAL
6	3	16 (dont les 2 salariés mis à disposition par l'Education Nationale)	5	5	35

LES C.D.D.

L'effectif des salariés en contrat à durée déterminée pour l'année 2019 a été de 11 salariés : 7 pour des remplacements de salariés absents ou pour du surcroît de travail et 4 contrats aidés (CUI).

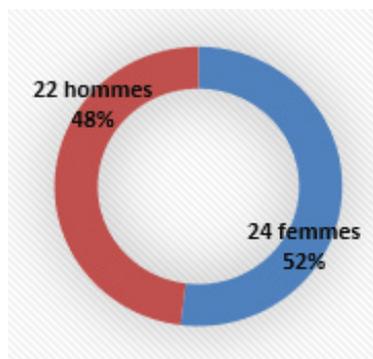
Nombre de salariés en CDD par secteur d'activité :

ADMINISTRATIF	EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE	THERAPEUTIQUE	SERVICES GENERAUX	TOTAL
1	4	1	5	11

Le nombre de salariés en CDI et en CDD en 2019 a été de 46 personnes composé comme suit :

REPARTITION PAR GENRE

Une parité hommes / femmes a été quasiment respectée en 2019.



RÉPARTITION DE NOS EFFECTIFS PAR POLE

Secteur	Femmes	Hommes
Administratif	7	0
Direction	2	1
Éducatif et pédagogique	9	11
Services généraux	0	10
Thérapeutique	6	0
TOTAL	24	22

RÉPARTITION PAR ÂGE

Âges	Nombres
Moins de 20 ans	1 CDD
Entre 20 et 29 ans	3 CDI et 6 CDD
Entre 30 et 39 ans	10 CDI
Entre 40 et 49 ans	9 CDI
Entre 50 et 54 ans	3 CDI
Entre 55 et 59 ans	3 CDI
Entre 60 et 64 ans	6 CDI et 2 CDD
65 ans et plus	1 CDI et 2 CDD
TOTAL	46 : 11 CDD 35 CDI

Les plus de 40 ans représentent 65 % des salariés présents en 2019 (30 sur 46) contre 58 % en 2018 et 51 % en 2017.

Nous constatons un vieillissement de l'effectif, **les plus de 60 ans** représentent 32 % (15 sur 46) contre 20 % en 2018.

Nous notons 1 départ à la retraite en 2019, remplacé par un professionnel qualifié de moins de 40 ans.

À noter toutefois que sur les 16 salariés de moins de 40 ans, 7 sont en CDD. **La moyenne d'âge des salariés est de 46 ans** comme en 2018 et 2017 donc relativement stable.

La moyenne d'âge du personnel éducatif et pédagogique est de 40 ans, comme en 2018 et 2017, ce qui peut présenter un certain avantage en terme d'expérience et de maturité face à des jeunes en grandes difficultés mais aussi poser quelques problèmes tels que fatigabilité plus grande, difficultés pour animer certaines médiations notamment à caractère sportif, etc.

A noter que le salarié CDI le plus jeune a 28 ans et le plus âgé a 68 ans.

LA RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ

TRANCHES D'ANCIENNETÉ	Sur les 46 salariés
De 0 à 5 ans	26 dont 11 CDI
De 6 à 10 ans	10
De 11 à 15 ans	1
De 16 à 20 ans	4
De 21 à 25 ans	2
De 26 à 37 ans	3

- 56 % des salariés présents en 2019 (58 % en 2018) ont moins de 5 ans d'ancienneté dont 57 % sont en CDI (41 % en 2018).

- 43 % (42 % en 2018) plus de 5 ans.

- 15 % (18 % en 2018) plus de 15 ans

- 10 % (10 % en 2018) plus de 20 ans

La stabilité est un véritable atout dans la qualité de l'accueil de la population en difficulté psychologique tout en laissant la possibilité de nouvelles embauches facilitant ainsi le renouvellement des salariés.

Plus de la moitié du personnel en CDI a moins de 5 ans d'ancienneté, ce qui suppose un accompagnement R.H au plus près (appropriation de la culture d'entreprise, du projet d'établissement, etc.).

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

10 embauches en 2019

TYPES DE CONTRAT	TYPES DE POSTES
Contrat CDI : 3	<ul style="list-style-type: none"> • 1 éducateur • 1 secrétaire • 1 aide-cuisinier.
Contrats aidés (C.A.E) : 1	<ul style="list-style-type: none"> • 1 assistant d'éducation.
CDD pour remplacement d'arrêt de travail, congés formation, parental ou sans solde : 5	<ul style="list-style-type: none"> • 1 sur le pôle administratif • 3 sur le pôle des services généraux • 1 sur le pôle éducatif.
Surcroît de travail : 1	<ul style="list-style-type: none"> • 1 sur le pôle thérapeutique.

9 fins de contrats en 2019.

TYPES DE DEPART	QUI
Fin de CDD : 8	<ul style="list-style-type: none"> • 1 sur le pôle administratif • 5 sur le pôle des services généraux • 1 sur le pôle éducatif • 1 sur le pôle pédagogique.
Retraite : 1	<ul style="list-style-type: none"> • 1 sur le pôle administratif.

LES ABSENCES

	Nombre de salariés							Nombre de jours						
	A	B	C	D	E	F	Total	A	B	C	D	E	F	Total
ADMINISTRATIF (8 salariées)	1				1		2	2				1		3
DIRECTION (3 salariés)		1					1		7					7
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (23 salariés)	11	3	1	4	6	5	30	142	24	11	13	12	267	202 jours et 267 heures
SERVICES GÉNÉRAUX (11 salariés)	3			1	1	1	6	23			2	2	24	27 jours et 24 heures
THÉRAPEUTIQUE (5 salariées)	1		1				2	56		95				151
TOTAL	16	4	2	5	8	6	41	223	31	106	15	15	291	390 jours et 291 heures

A - Maladie

B - Accident du travail

C - Congé parental (dont maternité et paternité)

D - Evénements familiaux

E - Enfant malade

F - Délégations

32 salariés ont été au moins 1 fois absent, soit 69 % de l'effectif total (41 absents inscrits sur le tableau mais 9 d'entre eux ont été absents plus d'1 fois) pour un nombre total de journées de 390 jours, dont 106 jours de congés maternité et paternité, ce qui fait une moyenne de 7 jours par salariés absents.

Se rajoute à ses absences celle d'un salarié du pôle éducatif qui a siégé pour 336 heures au Conseil des Prud'hommes.

La formation en 2019

Nombre et pôle	Intitulé de la formation	Nombre d'heures	État de la formation
1 pédagogique	Utilisation PNL dans la communication	70 h	Réalisée
1 service généraux	Qualité de l'eau des piscines collectives	21 h	Réalisée
1 éducatif	Tuteur référent	40 h	Réalisée
2 direction, 3 éducatifs, 2 pédagogiques	Journées nationales de l'AIRe	21 h	Réalisée
1 pédagogique	VAE ETS	179 h dont 44h réalisées en 2018	Réalisée
Les salariés du TEP	Approches théoriques et pratique aux techniques de médiation	14 h	Réalisée

Nombre et pôle	Intitulé de la formation	Nombre d'heures	État de la formation
1 administratif	Licence sciences sanitaires et sociales	217 h (dont 49h réalisées en 2019)	En cours de réalisation
2 administratifs	Logiciel immo	7 h	Réalisée
1 services généraux	SST	14 h	Réalisée
1 services généraux	Habilitation électrique	21 h	Réalisé
1 direction	Jeunesse	14h	Réalisée
1 administratif, 2 directions, 2 pédagogiques, 1 éducatif, 1 services généraux	Règlementation Foodtruck	7	Réalisée
1 administratif et 1 direction	Logiciel AGEVAL	7h	Réalisée
3 services généraux	H.A.C.C.P	7 h	Réalisée
1 administratif, 2 directions, 1 pédagogique, 1 éducatif, 1 thérapeutique	Incendie	3 h 30 minutes	Réalisée
Les salariés du TEP	Prévention et gestion bienveillante de la violence	14 h	Réalisée
1 direction	SERAFIN-PH	7 h	Réalisée
1 administratif	Journées référents qualité	14 h	Réalisée
1 thérapeutique	Troubles spécifiques des apprentissages	7 h	Réalisée
1 direction	Séminaire DE/DA	24 h	Réalisée
1 direction	Préparation Journées Nationales AIRe	7 h	Réalisée
1 administratif	Les bases de la comptabilité	35 h	Réalisée
L'ensemble des salariés	Journée inter-ITEP	7h	Réalisée
1 direction	Rentrée sociale URIOPSS	7 h	Réalisée
1 service civique	Citoyenneté à l'écran	7 h	Réalisée

- Formations financées UNIFAF dans le plan de formation
- Formations financées UNIFAF hors plan de formation
- Formations financées totalement par le budget de fonctionnement de l'ITEP

DEPENSE TOTALE : 26 191 €

- Formations financées UNIFAF dans et hors plan de formation : 12 385 €
- Formations financées totalement par le budget de fonctionnement de l'ITEP : 13 806 €

Les entretiens annuels d'évaluation

Depuis de nombreuses années la Fondation du Salut a initié des entretiens annuels d'évaluation pour l'ensemble de ses 2 000 salariés.

Les grilles d'entretien sont les mêmes pour l'ensemble des établissements et services gérés par La Fondation. Ces entretiens sont menés par les supérieurs hiérarchiques directs.

Temps important et attendu, la majorité des salariés trouve intéressant de fixer un moment où on peut se « dire » du travail mis en œuvre et pouvoir échanger avec son supérieur hiérarchique.

Les entretiens professionnels

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la « Formation Professionnelle, l'Emploi et la Démocratie Sociale » inscrit l'entretien professionnel comme obligation légale. La Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018 réaffirme cette obligation légale.

Il a pour objectif de permettre au salarié de s'interroger et d'être accompagné dans l'élaboration de son projet professionnel, à partir de l'analyse de ses connaissances et compétences, de ses souhaits d'évolution.

Il permet également de réfléchir et d'échanger sur les souhaits d'orientation et éventuellement sur le dispositif le mieux adapté à sa réalisation (formation, mobilité, évolution, etc.). C'est une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Avant la date anniversaire de ces deux ans d'ancienneté et ensuite tous les 2 ans, le salarié bénéficie pendant son temps de travail d'un entretien permettant de faire un bilan et une projection individuelle de carrière.

La représentation du personnel

Conformément au protocole d'accord préélectoral du 25 janvier 2019 et à l'accord relatif à la durée du mandat et aux moyens des délégations du personnel aux CSE du 25 janvier 2019 signés par la Fondation de l'Armée du Salut, des élections ont eu lieu en mai 2019 pour élire les nouveaux membres du Comité Social et Economique (CSE).

Le CSE remplace les représentants élus du personnel en fusionnant les délégués du personnel (DP), le comité d'établissements (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le Comité Social et Economique a des attributions en matière sociale (conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, mutuelle, salaires, application des conventions et accords collectifs, etc.), économiques (étude des budgets prévisionnels, etc.) et est compétent pour les questions qui concernent la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est mise en place au sein de chaque CSE. Elle est composée de minimum 3 salariés désignés parmi les membres du CSE (titulaires et/ou suppléants).

Le mandat de chaque membre du CSE dure 4 ans.

Une réunion par mois est organisée et 4 réunions par an traitent des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Concernant l'ITEP, 3 établissements de la FADS sont regroupés sous un seul CSE : le CHRS Les Glycines (30), le Centre de Chaussée (30) et l'ITEP Villa blanche Peyron dont la Directrice assure la Présidence.

Au cours de l'année 2019, le CSE s'est réuni à 12 reprises du mois de janvier à décembre.

Objectifs de l'ITEP

Bilan des objectifs 2019

Référence orientations stratégiques de la FADS	Objectifs élaboremment	Situation actuelle	Priorité	Moyens	Etapes	Partenariat	Bilan
3ème orientation : Valoriser les ressources immatérielles et matérielles Objectif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement	AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION suite à la 2ème évaluation interne.	Le COPIL Démarche Qualité a élaboré un cahier de charges pour les axes d'amélioration à travailler en 2019 (cf. en annexe).	2019	Référent Qualité. Réunions de travail du COPIL et de petits groupes de salariés en fonction des items animées par le RQ.	Comptes-rendus réguliers à l'ensemble du personnel réajustements éventuels.	Le conseiller technique de la Fondation + l'ensemble du personnel + les jeunes + le Conseil de la Vie Sociale.	Le COPIL DQ s'est réuni 9 fois en 2019. Le cahier des charges 2019 a été respecté en majorité. Les axes d'améliorations non travaillés ont été reportés sur le cahier des charges 2020.
4ème orientation : poursuivre l'évolution de la Fondation Objectif 2 : adapter l'offre médico-sociale aux besoins des populations et des territoires	OFFRIR UNE PRESTATION POUR UNE POPULATION TED	Projet remis à la direction Projet de création d'un accueil de jour TED déposé à l'ARS depuis 01/2017. Pas de possibilité de financement ARS conseillé de revoir le projet / ambulatorio.	Dès que possible	Locaux spécifiques dans un autre lieu que celui de l'ITEP.	Actualisation du projet pour dépôt à l'ARS par l'équipe de direction et présentation au groupe TED pour appuis techniques.	Le service immobilier de la FADS MDPH	Dépôt du projet actualisé. Rencontre le 21/11/2019 avec ARS susceptible d'attribution d'enveloppe régionale pour création. En attente de la décision DG pour achat maison voisine.
3ème orientation : Valoriser les ressources immatérielles et matérielles Objectif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement	POURSUITE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL : Vigilance violence/bienveillance, espaces institutionnels, repas, réflexion vie institutionnelle, accompagnement spirituel, etc.	En cours.	Sur toute l'année	Réunions de travail (cf calendrier des rencontres institutionnelles dans DISI) avec un membre de chaque pôle	Comptes rendus aux personnels après chaque réunions et mis dans DISI Bilan de l'année réunion institutionnelle de novembre.	L'ensemble du personnel	Les comptes rendus écrits de toutes les réunions des différentes commissions de travail sont accessibles sur le serveur. Un point d'étape est fait à chaque réunion institutionnelle.
3ème orientation : Valoriser les ressources immatérielles et matérielles Objectif 1 : partager une culture commune	ECHANGE DE PRATIQUES ENTRE LES 2 I.T.E.P	Groupe de veille.	2019	3 rencontres annuelles et une rencontre annuelle avec l'ensemble des salariés des 2 ITEP.	Comptes rendus aux personnels après chaque réunions et mis dans DISI Bilan de l'année réunion institutionnelle de novembre	Le conseiller technique de la Fondation et l'ensemble du personnel	Objectif atteint. Journée de formation sur « Impact des nouvelles technologies et neuroscience » réalisée le 25/10/2019.

Référence orientations stratégiques de la FADS	Objetifs élabores	Situation actuelle	Priorité	Moyens	Etapes	Partenariat	Bilan
1ère orientation : Promouvoir le développement des personnes accueillies en étant attentif aux plus vulnérables Objetifs 2 et 3 : valoriser les compétences et contribuer à l'exercice de la citoyenneté	PARTICIPATION DES JEUNES AU GROUPE « GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES »	En cours de réflexion par la Commission Vigilance Bien-être en lien avec le COPIL Démarche Qualité	2018	Groupe de travail	Comptes rendus aux personnels après chaque réunion et mis dans DISI Bilan de l'année en réunion institutionnelle en novembre.	CVS et le CWB	Elaboration des modalités de fonctionnement et création du Conseil de Vigilance pour la Bien-être Jeunes (CVBJ) et 1ère réunion le 12/12/2018.
3ème orientation : Valoriser les ressources matérielles (patrimoine, ressources financières, numériques) Objetif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement	REDEFINIR LES MODALITES D'UTILISATION DE L'OUTIL NUMERIQUES DANS L'ETABLISSEMENT	Déploiement informatique effectif. En attente de la mise en œuvre d'AGEVAL et de la GED. Résiliation du contrat avec le fournisseur du logiciel gestion des usagers à compter du 31/01/2019. En recherche d'un nouvel outil informatique concernant la gestion des dossiers usagers.	2019	Moyens financiers inscrits sur BP 2019.	Information et à des salariés.	Le prestataire informatique La DSI du siège pour soutien et conseils	AGEVAL est opérationnel au niveau administratif. La GED est en attente de la mise en place par le siège FADS. Résiliation ancien fournisseur logiciel usagers effective. Toujours en attente d'un nouvel outil informatique concernant le dossier usagers.
2ème orientation : s'inscrire dans une dynamique de plaidoyer Objetif 3 : renforcer la stratégie de communication à travers les différents supports	OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT	Cet objectif fait partie d'un des axes d'amélioration de notre projet d'établissement	Mai 2019	Organisation Fête des Voisins	Préparation de cette manifestation en groupe de travail.	Le personnel volontaire Le Comité de Quartier auquel l'ITEP est adhérent L'association Voisins Solidaires	Objectif atteint.
2ème orientation : S'inscrire dans une dynamique de plaidoyer Objetif 3 : promouvoir les missions et les actions de la Fondation auprès des partenaires publics et privés	PENSER A DEVELOPPER LE MECENAT D'ENTREPRISE A CHAQUE ACTION MISE EN ŒUVRE DANS LES ETABLISSEMENTS	Reversement de la taxe d'apprentissage		Inclure une clause dans les différents contrats avec les entreprises où celles-ci s'engagent à nous verser la taxe d'apprentissage. Rechercher et être attentif aux appels à projets pour les dons (Fondation de France, Rotary, etc.)		Personne - ressource du siège et les entreprises	En lien avec le service fundraiser de la FADS.
1ère orientation : Promouvoir le développement des personnes accueillies en étant attentif aux plus vulnérables Objetif n° 2 : valoriser les compétences des personnes	PARTAGE D'EXPERIENCE SOUS FORME DE TEMOIGNAGE	Des anciens jeunes accueillis régulièrement nous saluer et nous faire part de leur parcours de vie et leur reconnaissance de ce que l'accompagnement de l'ITEP leur a apporté.	2019	Organiser une rencontre entre les jeunes sortis et les jeunes accueillis actuellement.	Préparation de cette manifestation en groupe de travail.	Les anciens jeunes accueillis	La commission s'est réunie 2 fois, une première rencontre avec une partie des jeunes anciens a eu lieu. Décision de reporter la manifestation lors de la journée de pré-rentrée d'août 2020 (présence des jeunes, des parents, des salariés).

Référence orientations stratégiques de la FADS	Objectif établissement	Situation actuelle	Priorité	Moyens	Étapes	Partenariat	Bilan
3ème orientation : Valoriser les ressources matérielles (patrimoine, ressources financières, numériques) Objectif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement	E N G A G E R L'ETABLISSEMENT DANS UNE ACTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Sensibilisation des salariés (lumières solaires, mise en place d'un composteur, suppression des gobelets en plastique)	2019	Création d'une commission DD.	<ul style="list-style-type: none"> faire un audit de la situation actuelle réfléchir aux actions concrètes à mettre en place (tris sélectif en cuisine, alimentation en circuit court et raisonnée, utilisation de produits d'entretien « vert », etc.) 	Signature de convention avec les acteurs de chacun des secteurs du développement durable.	Au préalable, souhait d'une formation RSE, demande en attente de validation par la DG et la Commission formation CSEC
1ère orientation : Promouvoir le développement des personnes accueillies en étant attentif au plus vulnérables Objectif n° 2 : valoriser les compétences des personnes	<ul style="list-style-type: none"> CONTRIBUERA LA FORMATION PROFESSIONNELLE. PARTICIPERA LA LUTTE CONTRE LA « MALBOUFFE ». FAVORISER LES LIENS SOCIAUX ENTRE LES JEUNES ISSUS DE MILIEUX DIFFERENTS. 	Projet de création d'un restaurant présenté lors de la Nuit de la Philanthropie du 14/12/2018	Septembre 2019	Achat d'un foodtruck équipé	<ul style="list-style-type: none"> acquisition d'un foodtruck équipé travail sur la publicité du projet avec le groupe de jeunes pressentis préparation des menus depuis l'atelier pédagogique de l'établissement avec le groupe de jeunes pressentis puis un départ avec le restaurant sur le site pré-déterminé encadrement par des professionnels qualifiés mise en place d'un suivi d'évaluation pour chaque jeune signature de conventions avec les partenaires 	<p>Les donateurs de la Nuit de la Philanthropie</p> <p>La mairie</p> <p>Les lycées</p> <p>Le CFA</p> <p>La MDA</p> <p>Le CODES</p> <p>Le poste de l'Armée du Salut</p> <p>Les producteurs locaux en agriculture raisonnée.</p>	Projet en cours de finalisation.

Objectifs 2020

Référence orientations stratégiques de la FADS	Objectifs établissement	Situation actuelle	Priorité	Moyens	Etapes	Partenariat
3ème orientation : Valoriser les ressources immatérielles et matérielles <i>Objectif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement</i>	AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION suite à la 2ème évaluation interne	Le COPIL Démarche Qualité a élaboré un cahier de charges pour les axes d'amélioration à travailler en 2020.	2020	Référent Qualité. Réunions de travail du COPIL et de petits groupes de salariés en fonction des items animées par le RQ.	Comptes-rendus réguliers à l'ensemble du personnel pour réajustements éventuels.	Le conseiller technique de la Fondation + l'ensemble du personnel + les jeunes + le Conseil de la Vie Sociale.
4ème orientation : poursuivre l'évolution de la Fondation <i>Objectif 2 : adapter l'offre médico-sociale aux besoins des populations et des territoires</i>	OFFRIR UNE PRESTATION POUR UNE POPULATION TED	Projet de création d'un accueil de jour TED déposé à l'ARS depuis 01/2017. En attente de financement pour le projet actualisé en ambulatoire. Janvier 2020 : maison voisine toujours en vente mais propriétaires sont en attente d'une décision de la DG.	Achat de la maison : sans tarder. Projet : dès perception de l'enveloppe financière.	Equipe de professionnels dédiée (embauches ou mutations). Travaux à prévoir dans la maison si acquisition.	En attente de la réponse de l'ARS suite au rdv du 21/11/2019.	Le service immobilier de la FADS. La M.D.P.H.
3ème orientation : Valoriser les ressources immatérielles et matérielles <i>Objectif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement</i>	POURSUITE DES COMMISSIONS DE TRAVAIL : CVVB, CEsl, CEvl, commission repas, accompagnement spirituel, etc.	En cours	Sur toute l'année	Réunions de travail (cf. calendrier des rencontres institutionnelles dans DISI) avec un membre de chaque pôle.	• Comptes rendus aux personnels après chaque réunions et mis dans DISI • Bilan de l'année en réunion institutionnelle de novembre.	L'ensemble du personnel.
3ème orientation : Valoriser les ressources immatérielles et matérielles <i>Objectif 1 : partager une culture commune</i>	ECHANGE DE PRATIQUES ENTRE LES 2 I.T.E.P	Groupe de travail avec représentants des 2 ITEP	2020	3 rencontres annuelles et une rencontre annuelle avec l'ensemble des salariés des 2 ITEP.	• Comptes rendus aux personnels après chaque réunions et mis dans DISI • Bilan de l'année en réunion institutionnelle de novembre.	Le conseiller technique de la Fondation et l'ensemble du personnel.

Référence orientations stratégiques de la FADS	Objectifs établissement	Situation actuelle	Priorité	Moyens	Etapes	Partenariat
1ère orientation : Promouvoir le développement des personnes accueillies en étant attentif au plus vulnérables <i>Objectif n° 2 : valoriser les compétences des personnes</i>	PARTAGE D'EXPERIENCE SOUS FORME DE TEMOIGNAGE	Des anciens jeunes accueillis viennent régulièrement nous saluer et nous faire part de leur parcours de vie et leur reconnaissance de ce que l'accompagnement de l'ITEP leur a apporté.	27/08/2020 Journée de pré-rentrée	Organiser un échange entre les jeunes sortis et les jeunes accueillis actuellement, accompagnés de leurs responsables légaux.	Préparation de cette manifestation en groupe de travail.	Les anciens jeunes accueillis.
2ème orientation : s'inscrire dans une dynamique de plaidoyer <i>Objectif 4 : renforcer la stratégie de communication à travers les différents supports</i>	OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT	Cet objectif fait partie d'un des axes d'amélioration de notre projet d'établissement.	Mai 2020	Organisation Fête des Voisins.	Préparation de cette manifestation en groupe de travail.	Le personnel volontaire au Comité de Quartier auquel l'ITEP est adhérent L'association Voisins Solidaires.
2ème orientation : S'inscrire dans une dynamique de plaidoyer <i>Objectif 3 : promouvoir les missions et les actions de la Fondation auprès des partenaires publics et privés</i>	PENSER A DEVELOPPER LE MECENAT D'ENTREPRISE A CHAQUE ACTION MISE EN ŒUVRE DANS LES ETABLISSEMENTS	Reversement de la taxe d'apprentissage.		Inclure une clause dans les différents contrats avec les entreprises où celles-ci s'engagent à nous verser la taxe d'apprentissage. Rechercher et être attentif aux appels à projets pour les dons (Fondation de France, Rotary, etc.).		Personne-ressource du siège et les entreprises.
3ème orientation : Valoriser les ressources matérielles (patrimoine, ressources financières, numériques) <i>Objectif 3 : améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement</i>	REDEFINIR LES MODALITES D'UTILISATION DE L'OUTIL NUMERIQUE DANS L'ETABLISSEMENT	Mise en œuvre d'AGEVAL. En recherche d'un nouvel outil informatique concernant la gestion des dossiers usagers.	1er semestre 2020	Moyens financiers inscrit sur BP 2020.	Information et formation à l'ensemble des salariés.	Le prestataire informatique La DSI du siège pour soutien et conseils.
4ème orientation : poursuivre l'évolution de la Fondation	SIGNATURE DU CPOM	Pas de CPOM.	01/2021	Formation comptables et directrice. Echanges questions stratégies avec le DPRs et le DF du siège. Négociation dernier trimestre 2020 avec ARS.		DPRs. DF.
	ACTUALISATION DU PROJET ETABLISSEMENT	Projet actuel 2017/2021.	2021	Ré-activer la Commission d'Actualisation du Projet d'Etablissement.		CVS. Ensemble du personnel. Les partenaires. Les CT et le DPRs.
	EVALUATION EXTERNE		Obligation janvier 2021		Prendre acte de la modification en cours du texte d'application.	ARS. DPRs.
	EVALUATION INTERNE	Evaluation interne faite en 2015	Obligation 2020 ?		Prendre acte de la modification en cours du texte d'application : évaluation continue	ARS. DPRs.

Conclusion

2019, comme l'année précédente, a été marquée par la poursuite de l'accueil de jeunes présentant des pathologies actives nécessitant une attention particulière et constante de l'ensemble des équipes qui, encore cette année, a connu de la stabilité dans son effectif.

Malgré la difficulté, la mission de l'ITEP a pu être réalisée et ce, en grande partie du fait de notre organisation en dispositif.

En effet, depuis maintenant 2012, nous avons initié une nouvelle forme d'accueil des jeunes. Cette année encore, nous avons pu en vérifier tous les avantages.

Car c'est bien le projet de l'enfant et du jeune qui nous préoccupe avant tout, la notion d'appartenance à un service a, de fait, complètement disparu.

Cette organisation permet les mouvements en interne d'une modalité d'accueil à une autre de façon réactive en fonction des besoins repérés. Ces mouvements s'opèrent en concertation et accord avec les parents ou les représentants légaux et, bien entendu, sous couvert d'une notification M.D.P.H qui est systématiquement informée des changements de projet.

Ce recentrage autour du projet a permis d'accroître la transversalité des interventions pour le plus grand bénéfice de l'accompagnement du jeune.

Les référents, qu'ils soient éducatifs ou thérapeutiques, restent les mêmes tout au long du parcours institutionnel évitant ainsi les ruptures, sources d'angoisses chez le jeune et les parents.

Ce fonctionnement par projet permet une souplesse d'intervention institutionnelle entre le « dedans » et le « dehors ».

Le fonctionnement en dispositif favorise la prise en compte globale des besoins du jeune, respecte la continuité de son parcours institutionnel et nous oblige à penser « inclusion », ce qui nécessite des professionnels compétents et qualifiés. C'est pourquoi nous avons une volonté affichée de s'appuyer sur un pôle éducatif composé uniquement d'éducatrices et éducateurs spécialisés.

Le virage inclusif est de plus en plus opérant et, à l'heure de la « désinstitutionnalisation » prônée par l'ONU, l'ITEP est complètement ouvert sur son environnement.

Les objectifs ont pu être atteints et nous avons maintenu le cap grâce à une grande solidarité et un professionnalisme

de l'ensemble du personnel, nous appuyant sur un climat social serein.

L'analyse des pratiques engagée pour les professionnels thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et la formation continue pour un très grand nombre de personnels contribuent également à interroger toutes nos prestations, à trouver du sens et de la cohérence. La formation continue, au-delà du socle de compétences initial, est incontournable pour garantir un soutien et des modalités d'accompagnement toujours en phase avec les problématiques des jeunes pris en charge.

Les nombreuses commissions de travail participent à l'analyse du fonctionnement de l'ITEP et permet les réajustements indispensables à l'amélioration de la qualité des prestations, particulièrement celle du pilotage de la démarche qualité (CoDQ). Elle est animée par un référent qualité et composée de salariés représentant les six pôles d'intervention de l'ITEP.

L'ensemble de ces commissions demande un investissement en temps considérable, ce qui ne se fait pas toujours sans difficulté. Les jeunes présents requièrent une attention de tout instant, d'autant que le groupe de jeunes accueillis est encore cette année avec des difficultés psychiques et des troubles du comportement très importants. Mais le retour sur investissement justifie entièrement ce temps consacré à la réflexion et à l'élaboration.

Les derniers rapports d'activité faisaient état d'un constat d'une aggravation des troubles de la population accueillie au sein de l'ITEP.

Cette constatation perdure et repose sur des éléments objectifs et observables sur deux plans.

En effet, de plus en plus de situations de jeunes nécessitent la mise en œuvre indispensable de partenariats avec d'autres dispositifs thérapeutiques que l'ITEP.

D'autre part, beaucoup plus de jeunes arrivent à l'ITEP avec des situations sociofamiliales et/ou judiciaires lourdes.

Ces deux aspects nous confrontent à des jeunes de plus en plus en souffrance d'un point de vue psychopathologique et du point de vue social ou judiciaire.

Ces aggravations des pathologies sont à considérer dans le temps avec les moyens adéquats répondant en cohérence aux besoins spécifiques d'une population en extrême souffrance psychique.

Bien au-delà des partenariats que nous pratiquons depuis longtemps et qui sont tout à fait opérationnels, des outils innovants soutiennent la pratique actuelle.

La création de dispositifs singuliers se profile comme un passage obligé, au même titre que les innovations cliniques et techniques dans les accompagnements de ces jeunes.

Depuis septembre 2018, nous proposons de travailler encore plus en proximité à la fois des jeunes, des parents mais aussi des partenaires grâce à la mise en place d'une antenne institutionnelle TEP dans le sud du département à Aigues-Mortes, la mairie nous ayant mis gracieusement des lieux à disposition.

Nous abordons l'année 2020 convaincus que nous allons devoir poursuivre l'innovation dans notre pratique et nos outils d'accompagnement pour ces jeunes, voire proposer de nouvelles formes de structures d'accueil, spécifiques à leurs problématiques et handicaps notamment par la création d'un accueil pour adolescents ayant des troubles du spectre autistique.

En effet, l'ITEP Villa Blanche Peyron a, depuis quelques années, un projet d'accompagnement pour des jeunes de 12 à 20 ans porteurs de Troubles Envahissants du Développement (TED) ou encore appelés Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Les cinq derniers rapports d'activité de l'ITEP Villa Blanche Peyron montrent une augmentation significative de la population porteuse de TSA au sein de l'ITEP.

La manifestation de leurs troubles les met en grande difficulté avec les autres jeunes de l'ITEP. Ces jeunes ont besoin d'un type de prise en charge spécifique qui permet l'accompagnement global de leur pathologie d'isolement et de retrait dans des lieux aménagés et agencés techniquement et ergonomiquement à cet effet. Un encadrement de professionnels formés aux TSA et aux médiations de la communication est prévu pour les accompagner.

Aujourd'hui, aucune réponse spécifique de modalité de ce type n'est apportée sur le territoire pour cette population adolescente.

Un établissement nîmois propose un accueil jusqu'à 12/13 ans mais le relais n'est pas assuré, obligeant les parents à trouver d'autres solutions souvent inadaptées et à défaut.

C'est un projet ambitieux, nécessaire, répondant à des besoins repérés au sein même de l'ITEP et qui, aujourd'hui, a eu un écho favorable aussi de l'ARS. 2020 sera l'année de sa mise en oeuvre, une commission travaille sur les modalités d'organisation.

Nous allons poursuivre et améliorer notre accompagnement sous forme de dispositif et nous appuyer sur l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé qui permet un fonctionnement en dispositif, sur le décret « Dispositif » paru le 24 avril 2017 et surtout sur la convention élaborée en lien avec l'ARS Occitanie signée depuis fin 2019.

L'année qui s'annonce ne sera sans doute pas dans la continuité de celle de 2019, même s'il faut se préparer à la mise en oeuvre de changements, notamment SERAFIN-PH (Services et Etablissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées), le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), etc. Nous sommes dans une situation complètement exceptionnelle au moment de l'écriture de cette conclusion. L'année 2020 s'annonce donc dans la poursuite de nos actions mais en tenant compte de ce que nous vivons actuellement.

La période de confinement depuis le 16 mars 2020 a vu nos pratiques changer, notamment avec la prise en compte du télétravail, jugé complètement impossible auparavant.

L'adaptation des professionnels, leur réactivité, leur implication ont pu offrir une continuité des prises en charge pour l'ensemble des jeunes de notre effectif.

Il va falloir faire une évaluation d'impact du confinement sur leur état psychique et les situations sociales des jeunes accueillis. Ces éléments de contexte et d'analyse feront partie des points abordés dans le rapport d'activité 2020.

Ce sera sans aucun doute l'occasion de questionner l'ensemble de nos pratiques dans une seule et même visée: celle d'éviter les ruptures de parcours, de rapprocher l'offre du besoin et d'améliorer les prestations pour la population accueillie.

Annexe

> ANNEXE 1 : CLASSIFICATION DES TROUBLES

La CFTMEA propose dans l'axe I :

* 3 catégories pour classer les troubles psychiques =

- troubles psychotiques, essentiellement à l'ITEP les dysharmonies psychotiques, dans lesquelles les TED sont inclus ;
- troubles névrotiques, dans laquelle étaient inclus les troubles instrumentaux touchant le langage, la motricité et la cognition ;
- troubles de personnalité/pathologies limites.

* 5 catégories pour la déficience intellectuelle, dont la DIL, et la DIM, seules rencontrées en ITEP.

* De nombreuses catégories pour les troubles touchant, le langage, la motricité et la cognition, dont les principales qui affectent nos jeunes sont, les TSLO, les TSLE, les Dyscalculies, les TDA avec ou sans hyperactivité, et les « dysharmonies cognitives ».

La classification proposée par l'ANAP et utilisée depuis 2016, propose une cotation plus diversifiée des types de troubles, en précisant pour chacun des types, 2 seuls caractères : « à titre principal » ou « à titre associé ».

Dans cette classification :

- les troubles psychiques forment une entité, qui correspond aux 3 catégories de la CFTMEA ;
- les TED sont bien identifiés, que ce soit « à titre principal, ou à « titre associé » ;
- les déficiences mentales également.
- les troubles du comportement et de la communication peuvent caractériser « à titre associé », les personnes atteintes de TED, les personnes porteuses de DIL/DIM, et les personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages ;
- les troubles du langage et des apprentissages associés, « à titre principal ou associé », affectent très souvent les jeunes accueillis, quel que soit leur type de troubles par ailleurs ;
- « les autres types de déficience », permettent de faire apparaître les jeunes atteints de TDA/TDAH, diagnostiqués, et les dyspraxies visuo-attentionnelles.

